



Plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

Bassin de Corse

adopté par le Comité de Bassin de Corse
le 24 septembre 2018

*Document avant mise en forme
pour publication*

Le suivi des travaux a été confié à un groupe technique composé de membres du Comité de bassin et des représentants de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Agence Régionale de Santé de Corse, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et la Collectivité de Corse.

Le bilan des connaissances scientifiques rédigé en 2017 a bénéficié des contributions d'Audrey Honorez (OEHC), Christine PERGENT (conseil scientifique Parc Naturel Régional de Corse), Nicolas FRISSANT et Rémi BELLON (BRGM), Pierre LEJEUNE (STARESO), Christophe MORI (Université de Corse), Jean-Christophe PAOLI (INRA), Patrick REBILLOUT (Météo France) et Pierre SANTUCCI (conseil scientifique Parc Naturel Régional de Corse).

Suivi du projet – rédaction :

DREAL de Corse : Julia Culioli

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : Célia Tixier, Sylvie Orsonneau, Thomas Pelte

Collectivité de Corse : Audrey Honorez, Pierre-Antoine Bursacchi, Nadine Mastropasqua

Table des matières

Edito.....	4
Face aux effets du changement climatique, il est temps d'agir !.....	5
Les principes d'actions du plan pour une adaptation durablement efficace.....	7
Une action proportionnée à la hauteur des vulnérabilités	8
A. Réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource.....	11
B. Réduire la vulnérabilité à l'assèchement des sols.....	18
C. Maintenir la capacité des territoires à héberger la biodiversité aquatique, humide et littorale	21
D. Réduire la vulnérabilité au risque d'eutrophisation.....	27
E. Réduire la vulnérabilité aux risques naturels	30
F. Mieux connaître pour agir mieux	33
G. Organiser l'action	34
Conclusion	36
Comment agir sur vos territoires ?	37

Edito

XXXXXXXXXX

Face aux effets du changement climatique, il est temps d'agir !

Les informations apportées par la science sur les effets du changement climatique dans le domaine de l'eau en Corse interpellent les décideurs et gestionnaires de l'eau du bassin : il est indéniable que le climat change et le degré d'impact et la nature des phénomènes induits amènent des vulnérabilités « physiques » pour les écosystèmes et des vulnérabilités économiques et sociales liées aux usages, qui seront variées selon les secteurs et les territoires.

Les températures augmentent et continueront d'augmenter, en particulier en période estivale.

L'élévation des températures atmosphériques s'est amplifiée dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Les projections pour le XXI^{ème} siècle s'accordent vers une augmentation généralisée des températures. Elle sera plus marquée en été où elle pourrait atteindre +1,5 à +3,5 °C selon l'horizon temporel de la projection.

L'évolution des précipitations est moins nette : les chroniques de données montrent une forte variabilité interannuelle ; les approches modélisées ne s'accordent pas sur la tendance évolutive. Les projections futures sont assez incertaines sur l'évolution à attendre aux horizons lointains (vers 2100) mais le cycle hydrologique sera lui modifié : si la baisse des cumuls annuels est peu marquée, le climat futur alternera des périodes de sécheresse météorologiques et des épisodes de précipitations intenses. On note un signal sensible sur la baisse des précipitations d'été et une diminution attendue de l'enneigement notamment aux altitudes supérieures à 1500 m.

Concernant l'évolution des précipitations extrêmes, les scientifiques n'observent pas de tendance nette et ont des difficultés à modéliser les projections futures, compte tenu du caractère intrinsèquement aléatoire de ces phénomènes. Mais quelques signaux invitent à la prudence et à envisager une intensification des pluies extrêmes, lesquelles peuvent favoriser les inondations.

L'évapotranspiration augmente déjà et continuera d'augmenter également, ce qui implique une tendance à l'assèchement généralisé sur l'île. Les sécheresses agricoles seront plus intenses, plus fréquentes, plus sévères et plus longues.

En analysant à plus large échelle au niveau français, voire mondial, la Corse se situe dans le secteur où les projections d'évolution sont les plus marquées, au niveau de l'élévation des températures et de l'évapotranspiration et de la diminution de l'humidité des sols. Les tensions, notamment estivales, qui en découlent et que l'on peut déjà observer aujourd'hui autour de la ressource en eau devraient augmenter dans le futur.

Malgré l'absence de signal clair sur les précipitations, le réchauffement et l'assèchement suffisent à induire une diminution des débits, avec en particulier l'aggravation et l'allongement des étiages. La recharge des eaux souterraines par les précipitations et l'infiltration des cours d'eau devrait également diminuer. En conséquence, la ressource en eau tendra à se raréfier sous l'effet combiné de ces facteurs.

Plus précisément, les projections disponibles à l'horizon 2070 sont cohérentes concernant les débits annuels moyens : ils devraient diminuer de -10 à -40 %. Les baisses de débits seraient plus marquées en période printanière et automnale, la période estivale présentant déjà des débits très faibles. La conséquence en serait une extension de la période de basses eaux qui démarrerait plus tôt et finirait plus tard.

Concernant les nappes alluviales littorales, plus que l'élévation du niveau de la mer, c'est la diminution de la recharge et l'accroissement des prélèvements anthropiques qui devraient augmenter le risque d'intrusions salines.

Concernant l'impact du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques et humides, là aussi ce sont le réchauffement et l'assèchement qui seront les premiers facteurs de vulnérabilité.

Il est reconnu que l'impact des activités anthropiques sur la biodiversité aquatique devrait rester supérieur à celui du changement climatique. Mais le changement climatique apporte une pression supplémentaire, principalement induite par l'augmentation de la température des cours d'eau.

Les zones amont des cours d'eau deviendront des espaces refuge pour de nombreuses espèces. Cela renforce le besoin de conservation et d'accessibilité de ces espaces.

Les zones humides, quant à elles, seront principalement affectées par l'augmentation de l'assèchement.

En milieu marin, l'impact des changements climatiques sur la température et le régime des vents devrait perturber le mélange des eaux côtières de surface et impacter la production phytoplanctonique, zooplanctonique et potentiellement exposer le coralligène.

Les herbiers de posidonies sont fragilisés et tendent à régresser. Compte tenu de leur importance sur le littoral de Corse et de leur rôle de frayère et nurserie pour de nombreuses espèces piscicoles, cette régression peut avoir des conséquences importantes sur le maintien de la productivité marine.

Enfin l'élévation du niveau de la mer pourrait altérer les encorbellements de *Lithophyllum byssoïdes*.

L'élévation du niveau de la mer Méditerranée est constatée et s'est accélérée au cours du XX^{ème} siècle. Malgré les fortes incertitudes, la vitesse d'élévation devrait continuer à augmenter entraînant une montée du niveau de la mer Méditerranée de +50 à +80 cm à la fin du siècle. Il reste difficile de préciser à partir de quelle valeur les impacts se feront sentir sur les phénomènes d'érosion et d'accrétion.

Les usages liés à l'eau seront de fait fortement touchés. L'équilibre entre la pression de prélèvement d'eau et la capacité des cours d'eau et nappes à en fournir va être mis à mal par l'allongement de la période de basses eaux et la diminution de la recharge des aquifères, dans un contexte où l'évolution climatique va également augmenter le besoin d'eau. La forte saisonnalité de la demande en eau va rendre le problème aigu, en faisant correspondre les pics de demande en eau avec la période de moindre disponibilité de la ressource. Ce bilan incite à se préparer à une intensification des conflits d'usages et des situations de crise.

Il invite aussi à reconsidérer l'impact des pollutions et des activités humaines sur une biodiversité qui sera fragilisée par le réchauffement, la baisse des débits ou la montée des eaux marines.

Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour limiter les pressions anthropiques dont l'effet sur les écosystèmes aquatiques sera amplifié par le changement climatique.

Ainsi donc, le système de gestion de l'eau présente différentes vulnérabilités aux effets du changement climatique qui induira des dommages et des coûts associés.

Il est possible d'agir et d'envisager des stratégies d'adaptation pour rendre le système plus résilient et capable de supporter les changements annoncés de manière durable.

Les principes d'actions du plan pour une adaptation durablement efficace

Avant tout réduire les causes de vulnérabilité au changement climatique

Le changement climatique va rendre vulnérables les territoires et les usages. Compte tenu des incertitudes, il sera impossible d'en contrer entièrement les aléas. Il faut donc commencer par développer la résilience des territoires, en lien avec la protection des écosystèmes. L'action doit s'attacher à lever autant que possible les causes de sensibilité des systèmes de gestion face au changement climatique : économiser l'eau, préserver les ressources existantes, limiter les facteurs d'assèchement des sols, réduire les pollutions, préserver et restaurer la capacité fonctionnelle des milieux aquatiques. Il s'agit de mettre en œuvre des actions dites « sans regret ». En ce sens, l'application systématique du principe « éviter-réduire-compenser » dans la gestion des projets soumis à décision administrative permet de limiter les facteurs de vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Remettre l'eau au cœur des décisions publiques

Le changement climatique va remettre l'eau au premier plan des enjeux de société. Il importe donc que les mesures d'adaptation préconisées par ce plan trouvent leur écho dans les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les documents de planification territoriale et toute politique d'aménagement du territoire.

Animer le partage équitable de l'eau et la solidarité entre les usagers de la ressource

Face aux hypothèses de réduction de la ressource en eau conjuguée à une demande qui va croître, les usagers ont un intérêt commun à s'organiser localement pour éviter que les comportements individuels aggravent les situations de tension.

Aller vers des usages plus sobres en eau

Quand la ressource se raréfie, les usages les moins gourmands en eau sont les moins vulnérables. Il importe de lutter contre le gaspillage d'eau, avec des dispositifs de prélèvement et d'alimentation en eau plus efficaces. Il s'agit d'agir sur la performance des réseaux, mais aussi sur une tarification de l'eau incitative. Par ailleurs, tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'acceptabilité sociale des changements de comportement indispensables pour consommer moins et mieux.

Eviter la mal-adaptation

Pour lutter contre les effets du changement climatique, des aménagements ou infrastructures sont parfois envisagées, avec un coût potentiellement élevé et parfois des impacts environnementaux et sociétaux importants. L'action doit s'attacher à adopter une approche systémique et analyser les incidences de l'opération au-delà de l'ouvrage, afin d'éviter les transferts de vulnérabilité d'un système à un autre ou les investissements trop coûteux au regard du bénéfice attendu.

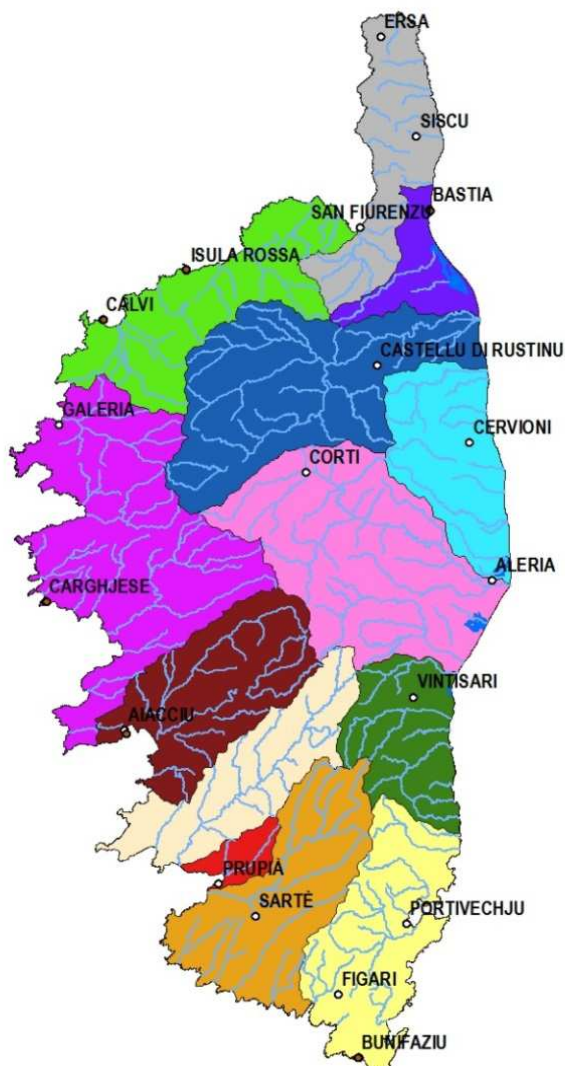
Une action proportionnée à la hauteur des vulnérabilités

Les incidences du changement climatique en Corse nécessitent que des mesures de gestion soient prises mais ces mesures doivent être proportionnées aux vulnérabilités. Ces vulnérabilités dépendent à la fois de l'intensité du changement climatique (exposition) et de la sensibilité des territoires à ces changements.

Tous les territoires de Corse sont vulnérables, mais à des degrés et pour des enjeux différents.

Une graduation de la vulnérabilité a été établie de manière à identifier les secteurs prioritaires où il sera nécessaire d'agir plus vite ou plus fort pour 5 enjeux environnementaux majeurs que sont : la disponibilité en eau, le bilan hydrique des sols agricoles, la biodiversité, le niveau trophique des eaux et les risques.

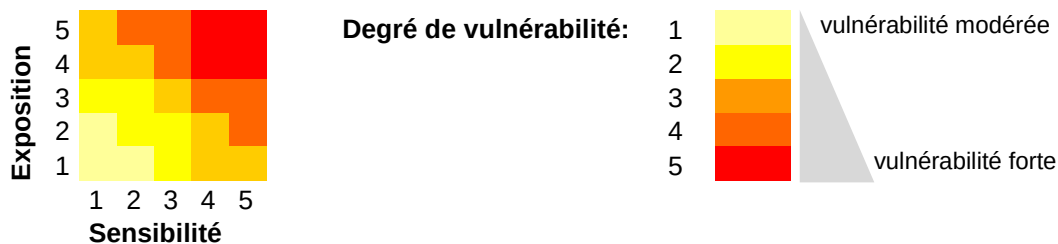
Pour cette territorialisation des enjeux, le bassin de Corse est découpé en 13 secteurs cohérents en termes de fonctionnement hydrologique (figure 1).



Cap corse Nebbio	Capicorsu Nebbiu	1
Balagne Agriates	Balagna Agriate	2
Façade ouest	Punente	3
Bastia Bevinco	Bastia Bivincu	4
Golo	Golu	5
Fium'alto Bravone	Fium'altu Bravona	6
Tavignano Fium'orbo	Tavignanu Fium'orbu	7
Côtiers façade est	Livante	8
Sud est	Meziornu	9
Rizzanese Ortolo	Rizzanese Ortolu	10
Baracci	Baracci	11
Prunelli Gravona	Prunelli Gravona	12
Taravo	Taravu	13

Les niveaux de vulnérabilité ont été caractérisés par des indices calculés pour les différents enjeux et des cartes ont été produites (cf. figures 2 à 10). Cette approche quantitative permet de distinguer les secteurs entre eux et d'identifier ceux pour lesquels les changements ont le plus d'impacts, compte tenu de la sensibilité actuelle des territoires. Ces changements justifient une réponse adaptée en termes de gestion.

L'indice de vulnérabilité pour chaque dimension est obtenu en croisant la sensibilité et l'exposition selon un arbre de décision prédéfini de croisement entre les variables :



L'exposition correspond aux variations climatiques auxquelles le système est exposé. Elle varie donc en fonction de la régionalisation des scénarios climatiques et des modèles climatiques et d'impacts utilisés. Les données traitées sont issues de projections climatiques régionalisées et de projections de débits issues du couplage entre les projections climatiques et un ou plusieurs modèles hydrologiques. Les résultats sont exprimés sous forme de variations de paramètres climatiques et hydrologiques par rapport à une période de référence (reconstituée sur 30 ans).

La sensibilité caractérise les facteurs de fragilité d'un territoire vis-à-vis d'une variation hydro-climatique donnée : une ressource déjà fortement sollicitée ou peu disponible, une nature de sol qui tend à s'assécher rapidement, des milieux aquatiques et humides déjà dégradés par des aménagements ou des pollutions.

Pour chaque enjeu, la méthode a identifié des métriques pour caractériser ce qui fait l'exposition et ce qui fait la sensibilité. Elles sont détaillées dans le rapport « étude de caractérisation des vulnérabilités du bassin de Corse aux incidences du changement climatique dans le domaine de l'eau » (Caillouet *et al.*, 2017).

Les cartes produites présentent deux niveaux de lecture :

Les secteurs les plus vulnérables sont identifiés par un fond coloré : il s'agit des territoires où plus de la moitié des résultats s'accordent sur un indice de vulnérabilité fort à très fort.

La dispersion des futurs possibles est précisée à l'aide des graphiques en camemberts pour rendre compte des incertitudes sur le diagnostic : si les projections climatiques ont des résultats convergents, le diagnostic est plus robuste ; si les résultats sont dispersés, le signal de vulnérabilité est incertain.

Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique s'appuie sur le PADDUC, le SDAGE et les principes généraux d'adaptation au changement climatique pour identifier une cinquantaine d'actions concrètes à engager afin de réduire ces vulnérabilités. Elles sont de différentes natures :

- **des engagements** : L'action affiche un degré d'effort ou une échéance pour prendre une décision de gestion ou assurer des investissements. Elle nécessite d'agir avec une certaine intensité ou de se mobiliser rapidement.

- **des changements de paradigme** : L'action vise à franchir une étape nécessaire pour s'adapter en passant par un exercice préalable d'identification, d'inventaire ou de planification.
- **des pratiques nécessaires** : L'action est assez générique, parfois déjà engagée mais, structurante pour la stratégie d'adaptation au changement climatique, elle est rappelée à ce titre. Il s'agit d'action sans regret dans la mesure où elle garde un bénéfice quelle que soit l'intensité du changement climatique.

Le panel d'actions présentées ci-après constitue la boîte à outils pour permettre l'adaptation du bassin de Corse aux effets du changement climatique. On s'attachera à ce que les conditions de leur mise en œuvre ne génèrent pas d'impacts indésirables en particulier sur les risques sanitaires.

Des zooms territoriaux sont également proposés. Pour chaque secteur, ils rappellent les enjeux pour lesquels la vulnérabilité est très forte et présentent les actions à mener en priorité.

A. Réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource

La vulnérabilité aux incidences du changement climatique sur les équilibres quantitatifs superficiels et souterrains en situation d'étiage a été caractérisée pour les eaux superficielles (fig. 2), pour les nappes alluviales (fig. 3) et pour les aquifères liés au socle (fig. 4).

Les impacts attendus du changement climatique influant sur l'équilibre entre ressources et demande en eau sont la baisse de la ressource moyenne et le renforcement des étiages. Un territoire y est davantage sensible si sa marge de manœuvre entre ressources et prélèvements est faible. Pour les eaux superficielles, le fait que les cours d'eau aient à la base de faibles débits est un facteur aggravant. Pour les eaux souterraines, c'est le risque d'intrusions salines qui renforce la sensibilité des territoires.

Les territoires les plus vulnérables pour l'enjeu de disponibilité en eau sont le Cap Corse, le bassin du Baracci et la pointe sud-est, ainsi que les secteurs de Balagne, Bastia et Fium'alto Bravone. Ces territoires cumulent des vulnérabilités fortes à la fois pour la ressource superficielle et la ressource souterraine. La façade ouest est également très vulnérable mais plutôt vis-à-vis de la disponibilité en eaux souterraines.

Pour ces secteurs, ce sont les facteurs de sensibilité du territoire qui expliquent cette vulnérabilité très marquée : vu l'état actuel de la ressource, un impact modéré du changement climatique suffit à créer une vulnérabilité forte.

Le cas des bassins du Golo et Tavignano Fium'orbo est à souligner : de sensibilité relativement moyenne actuellement, ils sont les bassins les plus exposés aux baisses de débits d'étiage et deviennent de fait vulnérables pour la disponibilité en eaux superficielles. Dans leur cas c'est bien l'évolution climatique qui génère cette vulnérabilité.

Figure 2- vulnérabilité des territoires pour l'enjeu
disponibilité en eaux superficielles

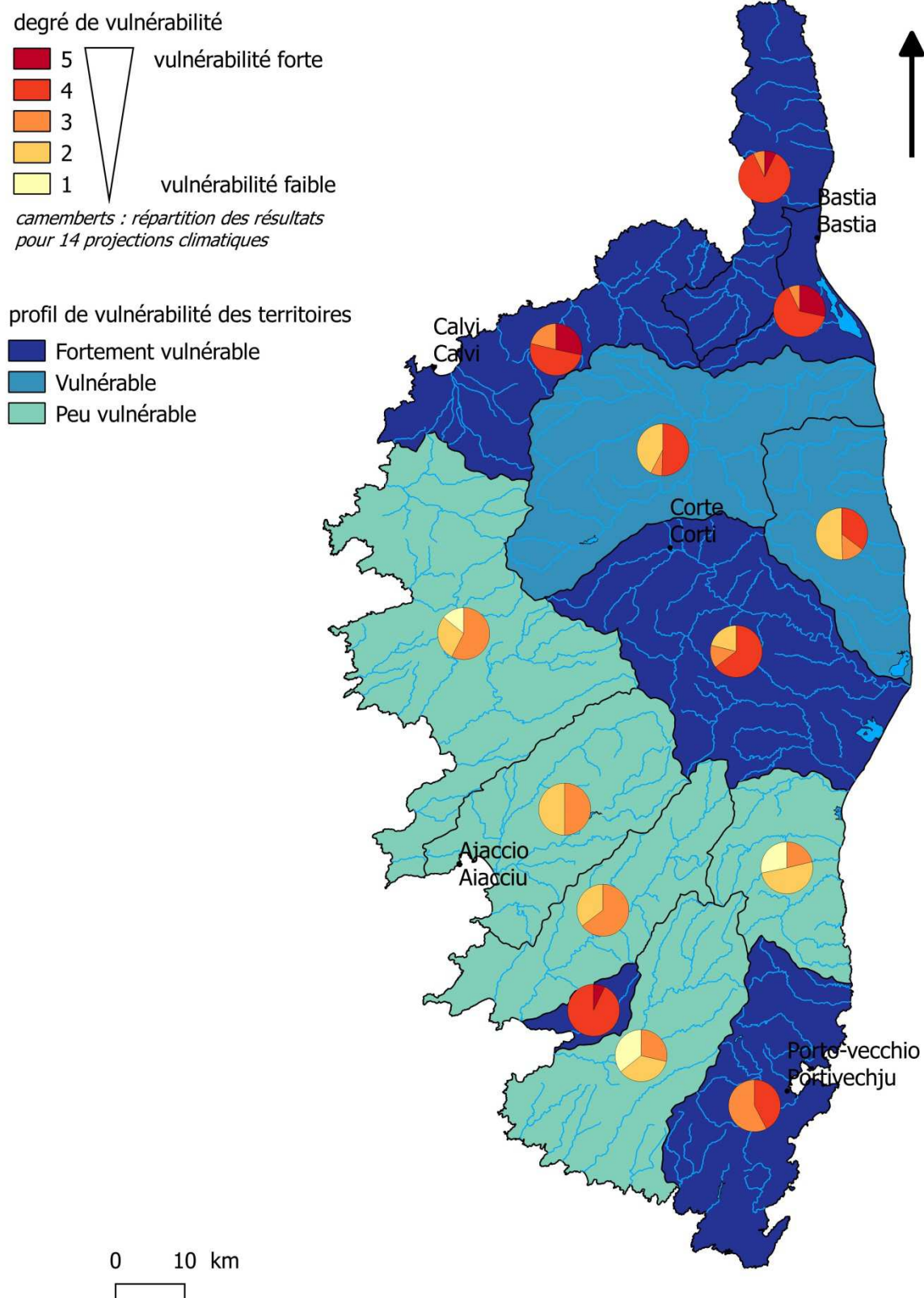
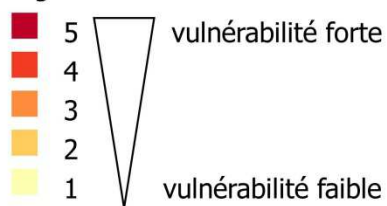


Figure 3 - vulnérabilité des territoires pour l'enjeu

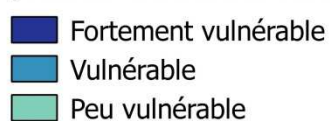
disponibilité en eaux souterraines - nappes alluviales

degré de vulnérabilité



camemberts : répartition des résultats pour 6 projections climatiques

profil de vulnérabilité des nappes



0 10 km

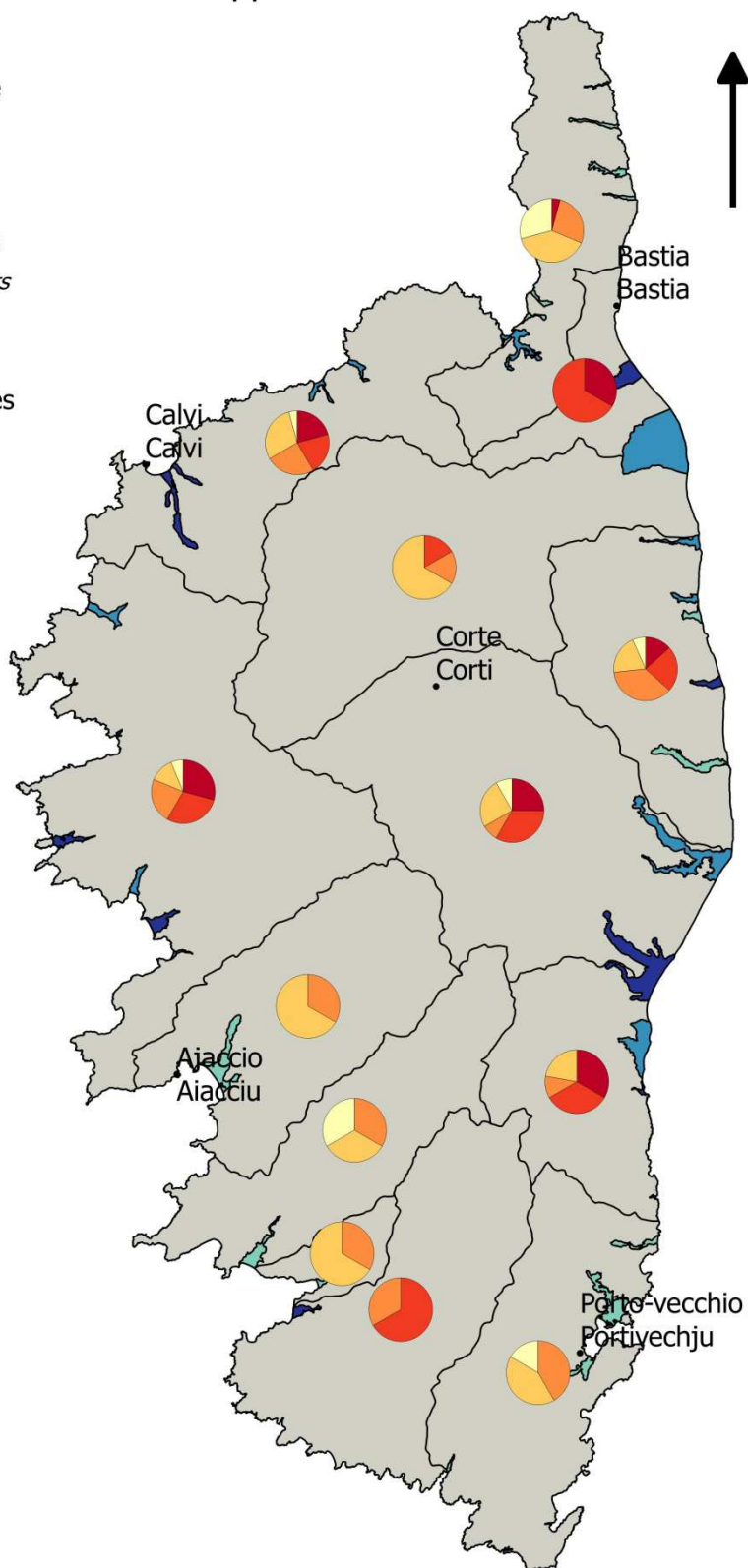
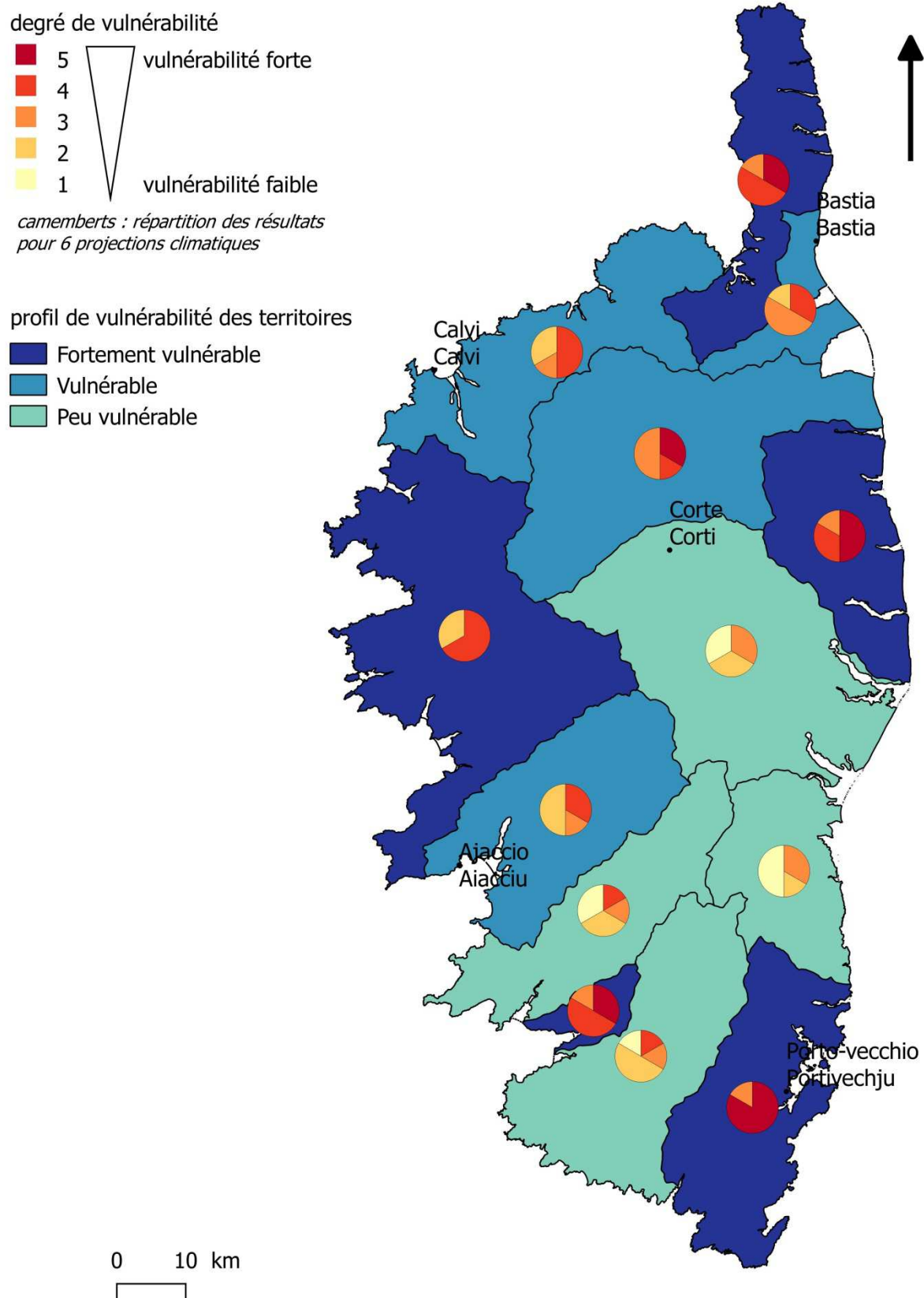


Figure 4 - vulnérabilité des territoires pour l'enjeu
disponibilité en eaux souterraines - socle



Face à cet enjeu, la stratégie consiste à **agir pour gagner en efficience dans la sollicitation des ressources, partager l'eau, lutter contre les gaspillages et aussi pour réduire la sensibilité des usages aux aléas.**

En pratique, cela nécessite d'engager les actions suivantes **sur l'ensemble de la Corse, mais avec une urgence sur les territoires les plus vulnérables de Corse – Cap Corse Nebbio, Balagne Agriates, Bastia Bevinco, Baracci, Sud-Est, Fium'Alto Bravone et Façade Ouest :**

A.1 Préserver la ressource exploitée notamment en nappes alluviales d'ici à 2021

La préservation de la ressource en eau souterraine nécessite de bien connaître le fonctionnement des aquifères, en particulier par de la modélisation. La définition de plans de gestion et la mise en place d'un suivi piézométrique adapté permettront une exploitation durable. Il importe d'agir en priorité sur les nappes touchées par les intrusions salines.

A.2 Mener des campagnes territorialisées de prospection de nouvelles ressources potentielles souterraines d'ici à 2024

Il reste des potentialités d'exploitation de ressources souterraines. Sur les territoires pertinents, des études hydrogéologiques couplées à des opérations de recherche d'eau permettront de les identifier. L'équipement des nouveaux ouvrages, ainsi que l'amélioration des captages existants, contribueront à la diversification de l'approvisionnement ou à la substitution de ressources.

A.3 Généraliser le comptage volumétrique des prélèvements

Une connaissance la plus complète possible des volumes prélevés est indispensable pour envisager une gestion équilibrée des prélèvements sur la ressource en eau. En ce sens, il faut porter l'effort pour inventorier les prélèvements publics et privés, notamment les forages.

A.4 Mener en 2019 une étude sur l'opportunité du recours à la désalinisation en Corse

Compte tenu de l'évocation régulière de cette technologie comme solution alternative au manque d'eau, il importe de conduire une analyse objective de l'équilibre entre les bénéfices qu'elle apporte et les coûts qu'elle implique, y compris environnementaux.

**A.5 Optimiser la gestion des ouvrages hydroélectriques d'ici à 2027
(préconisée aussi pour l'enjeu biodiversité)**

La valorisation des marges de manœuvre encore disponibles et l'optimisation des rendements dans la gestion des ouvrages permet d'envisager une modulation des débits plus près de l'hydrologie des cours d'eau, ce qui permet une meilleure résilience des milieux aquatiques, tout en restant en cohérence avec les besoins réels de production et en optimisant leur rendement.

A.6 Porter l'indice de connaissance du patrimoine réseau d'alimentation en eau potable à 60 d'ici à 2021

La bonne performance des réseaux d'eau potable nécessite que les services d'eau s'engagent dans une gestion durable. Ceci passe par une bonne connaissance du patrimoine à l'échelle des EPCI concernés.

A.7 Atteindre d'ici à 2025 les rendements réglementaires sur les réseaux AEP, définis par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012

A.8 Atteindre 85 % de rendement sur ¾ des réseaux d'AEP d'ici à 2030

A.9 Atteindre un rendement de 70 % sur les réseaux de distribution d'eau brute d'ici à 2025 et de 80 % d'ici à 2030

A.10 Instaurer une tarification de l'eau incitative à l'efficience

La tarification de l'eau est un levier pour gérer la demande en eau. Le prix de l'eau doit être à la hauteur du service qu'elle rend. Une tarification modulable peut dans certains cas permettre d'assurer un effet dissuasif sur les excès de consommation en période de crise.

A.11 Vérifier systématiquement la disponibilité de la ressource avant toute extension d'urbanisation

La capacité d'accueil sera évaluée dans tout document d'urbanisme à partir de la disponibilité de la ressource. En effet, la territorialisation du PADDUC doit permettre de déterminer la capacité d'accueil des territoires en tenant compte de leur vulnérabilité et conditionner les extensions de l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en favorisant la densification de l'urbanisation et en tenant compte des différents usages. La mise en œuvre de PLU ou de SCOT est de fait nécessaire et à encourager.

A.12 Équiper les exploitations agricoles pour rendre l'irrigation plus économe

Le recours à des systèmes d'irrigation plus performants permettra de consommer moins d'eau pour une production équivalente. Des technologies existent et deviennent pertinentes dans un contexte de raréfaction de la ressource : goutte-à-goutte, types d'asperseurs, pilotage de l'irrigation...

A.13 Engager les activités de loisirs vers des techniques ou équipements plus économes en eau

A.14 Adopter d'ici à 2020 un plan définissant les règles de partage de l'eau entre les besoins du milieu et les différents usages

L'organisation du partage de l'eau nécessite de déterminer les volumes pouvant être prélevés sans générer de déséquilibre de la ressource en eau et de les répartir entre les usages présents sur le territoire. Un plan d'actions sera défini pour rétablir l'équilibre entre la ressource disponible et les besoins des usages, notamment des milieux. Il définira les usages prioritaires sur le territoire en cas de tension. **Cette action est à conduire en urgence sur les territoires les plus vulnérables.**

A.15 Substituer les prélèvements en période d'étiage, sur les territoires les plus vulnérables

Un levier d'action consiste à alléger les prélèvements, sur les cours d'eau ou les nappes en tension, en augmentant la capacité de stockage permettant de désaisonnaliser les prélèvements, par la recharge artificielle de nappes ou par des transferts des eaux de surface à partir d'une ressource dont l'équilibre n'est pas menacé. Pour cela, il faut préciser les volumes à substituer à la fois nécessaires et suffisants au regard des actions d'économies d'eau possibles sur le territoire et permettant si nécessaire de faire face à au moins deux années de sécheresse consécutives. Ces actions doivent aussi permettre de mutualiser les ressources sur les territoires en tension. **Cette action est à conduire en urgence sur les territoires les plus vulnérables.**

A.16 Diversifier les ressources en vue de la sécurisation de l'approvisionnement

Dans ce cadre il peut aussi être envisagé de développer les interconnexions entre les réseaux de distribution. **Cette action est à conduire en urgence sur les territoires les plus vulnérables.**

A.17 Alimenter 50% de la petite irrigation en montagne par de la récupération d'eau de pluie

Cette action est à conduire en urgence sur les territoires les plus vulnérables.

A.18 Valoriser les eaux pluviales pour l'utilisation dans les espaces verts ou bâtiments publics

La consommation d'eau pour arroser les espaces verts ou nettoyer les rues peut être réduite en ayant recours à de l'eau de pluie récupérée. **Cette action est à conduire en urgence sur les territoires les plus vulnérables.**

A.19 Assurer une veille des collectivités exposées à un risque de non distribution d'eau potable

Des niveaux de risque de non distribution en eau potable et des mesures de réduction doivent être définis sur les communes ou EPCI les plus exposées à un risque de rupture d'alimentation (situation de sécheresse, efflorescence de cyanobactéries, intrusions salines). Celles-ci doivent alors organiser un système de veille et de vigilance pour anticiper les crises, tant sur les aspects quantitatif que qualitatif. **Cette action est à conduire en urgence sur les territoires les plus vulnérables.**

Et aussi....

*B.1 Développer des systèmes de culture plus résistants à la sécheresse
(préconisée pour réduire la vulnérabilité à l'assèchement - cf. p. xx)*

D.3 Identifier d'ici à 2022 les systèmes d'assainissement où il pourrait être opportun de faire de la REUT

*D.4 Généraliser la déconnexion des eaux de pluie du réseau d'assainissement pour infiltration ou réutilisation
(préconisées pour réduire la vulnérabilité au risque d'eutrophisation - cf. p. xx)*

*G.2 Renforcer la gouvernance pour une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
d'ici à 2021 (préconisée pour organiser l'action – cf. p. xx)*

B. Réduire la vulnérabilité à l'assèchement des sols

Un impact majeur attendu du changement climatique influant notamment sur l'agriculture est l'assèchement des sols et donc la baisse de leur capacité à accueillir certaines cultures. La sensibilité d'un territoire dépend de la réserve utile de ses sols agricoles et de leur niveau d'assèchement actuel dans la période printemps-été.

La carte (fig. 5) fait ressortir un large secteur ouest comme le plus vulnérable, du Cap Corse au secteur Prunelli Gravona, ainsi que le secteur sud-est. Ces territoires cumulent un sol déjà plutôt sec avec une tendance marquée à l'assèchement sous l'effet du changement climatique.

Face à cet enjeu, la stratégie vise à **limiter les facteurs d'assèchement des sols, pour ne pas aggraver le phénomène induit par le changement climatique, et à développer des productions agricoles plus résistantes aux sécheresses.**

En pratique, cela nécessite d'engager les actions suivantes **sur l'ensemble de la Corse, mais avec une urgence sur les territoires les plus vulnérables de Corse - Cap Corse Nebbio, Balagne Agriates, Baracci, Façade Ouest, Prunelli Gravona, Sud Est :**

B.1 Développer des systèmes de culture plus résistants à la sécheresse

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource)

Pour éviter de devoir solliciter davantage une ressource qui se raréfie, la durabilité des filières agricoles passe par une utilisation rationnelle dans l'espace et dans le temps de la ressource. Il s'agit tout particulièrement dans les zones vulnérables, de privilégier les conduites en sec des prairies, de développer les surfaces agricoles non tributaires ou réduisant l'irrigation et pour l'ensemble des spéculations de faire le choix de cultivars adaptés au climat méditerranéen. Il convient également de cibler l'implantation des cultures irriguées sur les terrains à bonne réserve utile et de réserver l'irrigation aux productions ayant une valorisation économique et une efficacité environnementale. De même, pour les espaces verts des communes, les espèces végétales adaptées au climat méditerranéen sont à privilégier pour diminuer les consommations d'eau estivales...

B.2 Développer les pratiques culturales limitant l'assèchement des sols

Il existe des marges de manœuvre pour éviter d'accélérer les phénomènes d'assèchement des sols en privilégiant les pratiques qui permettent de maintenir un couvert végétal, ou en préservant les propriétés naturelles des sols favorables à la réserve utile (porosité, structure, matière organique) : travail du sol, paillage, agroforesterie, ciblage de l'irrigation sur des périodes clefs du cycle de production (soudure, 1^{ère} coupes)...

B.3 Favoriser les techniques qui retiennent ou ralentissent le ruissellement des eaux

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité aux risques naturels)

En considérant la topographie, les aménagements ou les pratiques adaptés permettent de favoriser d'une part l'alimentation hydrique des plants et d'autre part de limiter l'érosion des sols due au ruissellement. En ce sens les systèmes de rétention végétalisés (type noues) sont à privilégier.

B.4 Limiter l'extension urbaine et l'artificialisation des sols en préservant les terres agricoles et naturelles (préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité sur l'enjeu biodiversité)

Le PADDUC a précisé le renforcement global du principe de préservation des espaces agricoles, pastoraux et forestiers, localisé les espaces remarquables du littoral, et a également renforcé le caractère exceptionnel de l'urbanisation en discontinuité urbaine afin d'éviter d'accroître le mitage et la fragmentation des milieux naturels.

B.5 Mettre en œuvre une gestion forestière qui contribue à limiter l'assèchement des sols

Le maintien d'un couvert végétal, avec une densité adaptée et un entretien régulier, ralentit le ruissellement de surface et favorise l'infiltration dans les sols. Il présente un intérêt également face au risque d'incendies.

Et aussi....

D.4 Généraliser la déconnexion des eaux de pluie du réseau d'assainissement pour infiltration ou réutilisation (préconisée pour réduire la vulnérabilité au risque d'eutrophisation - cf. p. xx).

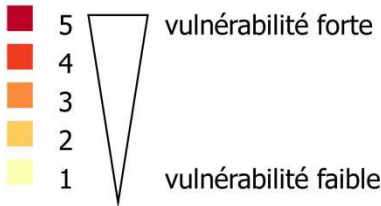
E.1 Intégrer dans les SCoT et PLU un objectif de compenser à hauteur de 150% l'imperméabilisation en zone urbaine

(préconisée pour réduire la vulnérabilité aux risques naturels - cf. p. xx).

Figure 5 - vulnérabilité des territoires pour l'enjeu

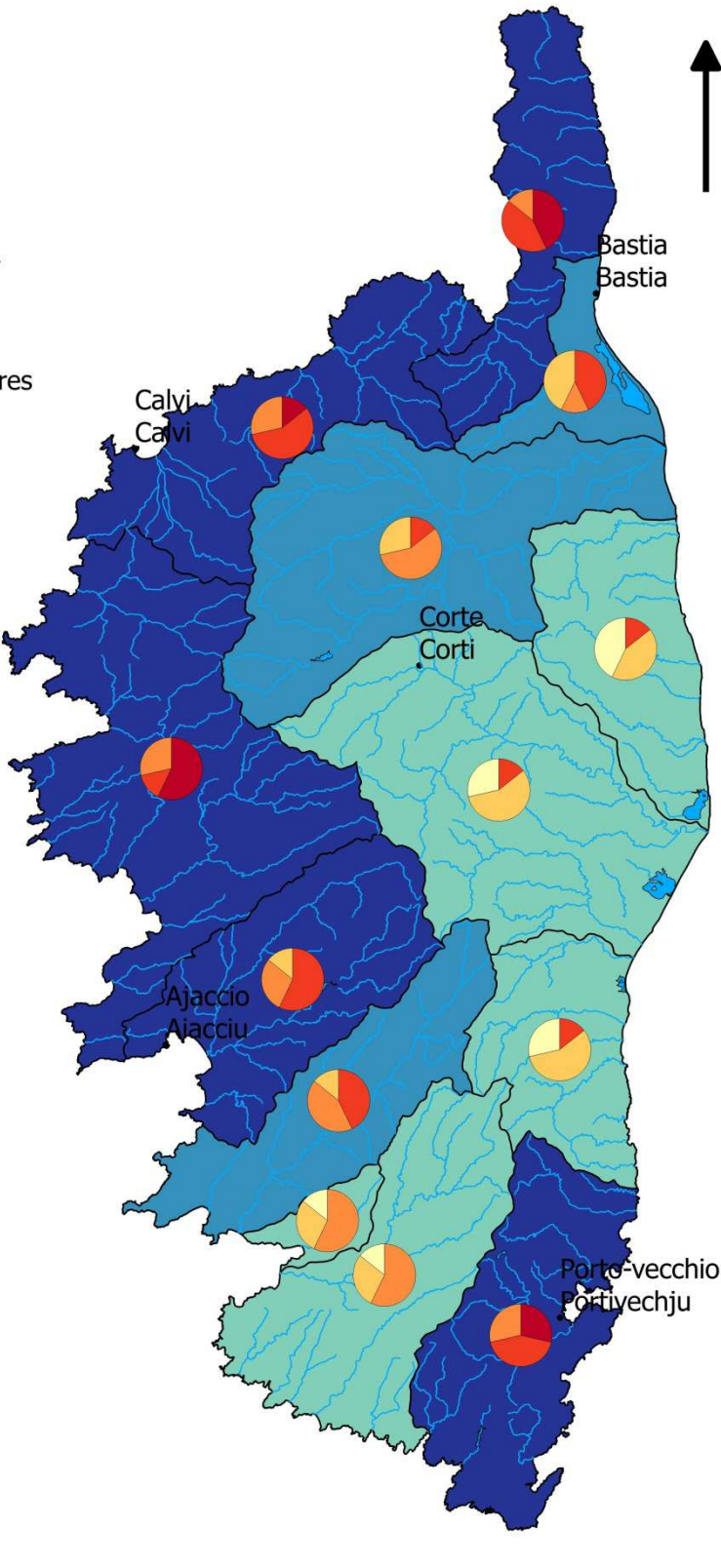
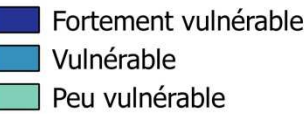
bilan hydrique des sols

degré de vulnérabilité



camemberts : répartition des résultats pour 7 projections climatiques

profil de vulnérabilité des territoires



C. Maintenir la capacité des territoires à héberger la biodiversité aquatique, humide et littorale

Par ses impacts, le changement climatique va limiter l'aptitude des territoires à conserver la biodiversité de leurs milieux aquatiques et humides. Les aires de répartition des organismes seront modifiées du fait des élévations de température, de la baisse des débits et de l'assèchement de certaines zones humides. Les territoires les plus sensibles sont ceux qui accueillent une biodiversité particulière (dont il est considéré qu'elle est difficilement « remplaçable » par une autre, notamment les espèces endémiques) ou qui offre peu de capacités d'adaptation intrinsèques à la biodiversité : ruptures de continuité, peu de refuges thermiques, pressions sur le milieu, etc...

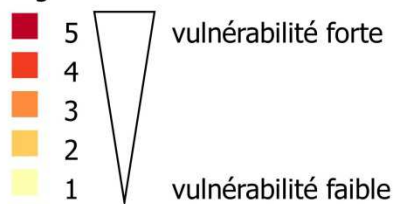
Trois diagnostics ont été produits : l'un sur la biodiversité linéaire (fig. 6) le long des cours d'eau exposée au réchauffement et à la baisse des débits, le second sur la biodiversité surfacique (fig. 7) pour les zones humides exposées à l'assèchement. Un troisième a porté sur la biodiversité littorale marine (fig. 8) dont on sait qu'elle est exposée au réchauffement et à la montée du niveau de la mer, même si nous ne sommes pas en mesure de graduer ce degré d'exposition (manque de données à une échelle adaptée). Pour ce dernier diagnostic, seul le niveau de sensibilité au changement climatique a été caractérisé.

Peu de territoires échappent à une vulnérabilité forte pour l'enjeu biodiversité. Mais **la Balagne Agriates, les secteurs Tavignano Fium'Orbo, Bastia Bevinco et le sud de la Corse (Rizzanese Ortole, Sud-Est) cumulent des vulnérabilités importantes pour les trois dimensions de cet enjeu biodiversité.**

Figure 6 - vulnérabilité des territoires pour l'enjeu

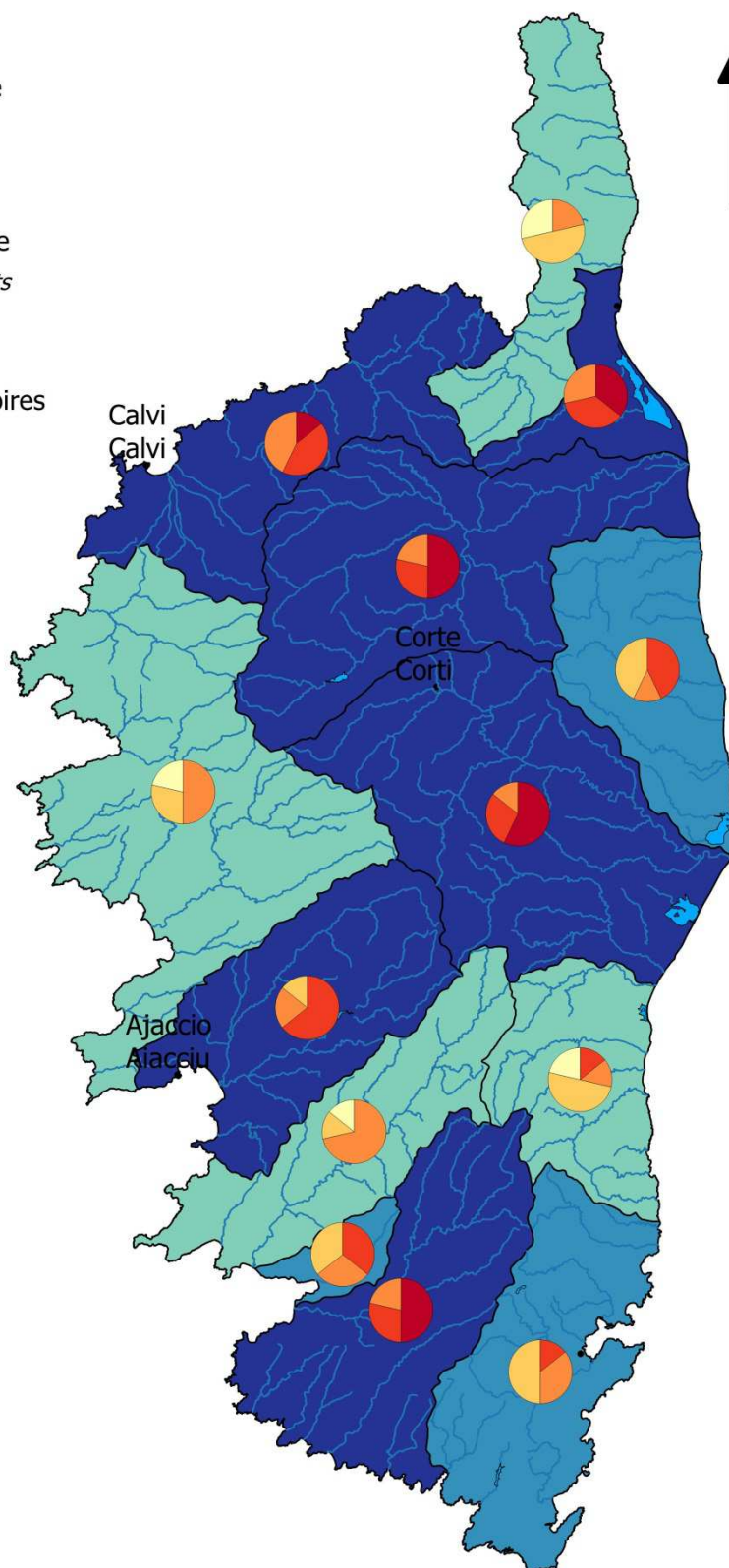
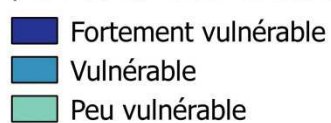
biodiversité linéaire

degré de vulnérabilité



camemberts : répartition des résultats pour 14 projections climatiques

profil de vulnérabilité des territoires

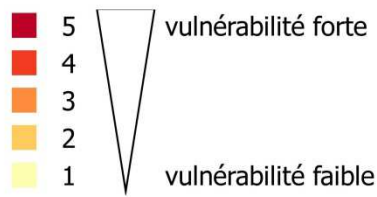


0 10 km

Figure 7- vulnérabilité des territoires pour l'enjeu

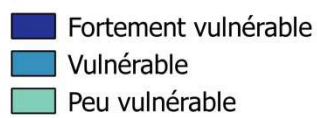
biodiversité surfacique

degré de vulnérabilité



camemberts : répartition des résultats pour 7 projections climatiques

profil de vulnérabilité des territoires



0 10 km

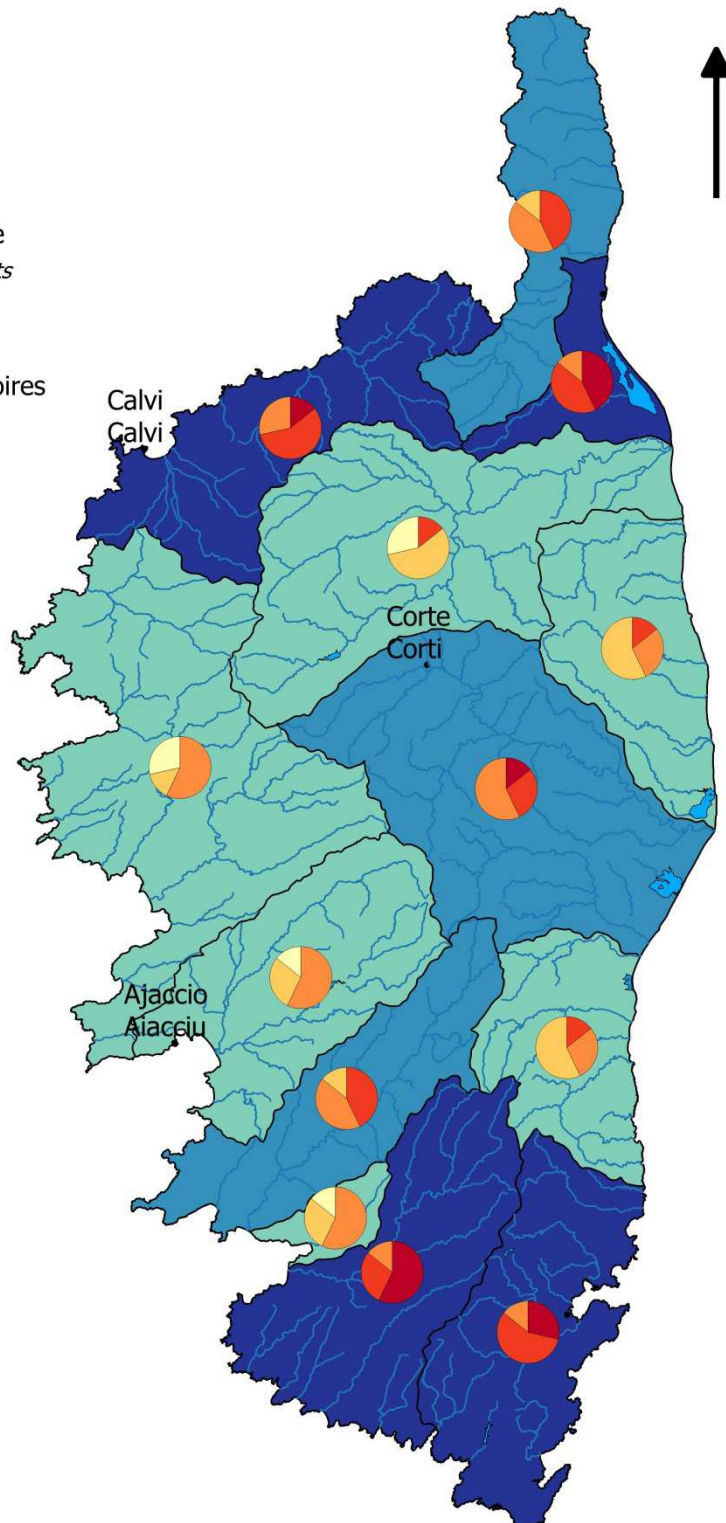
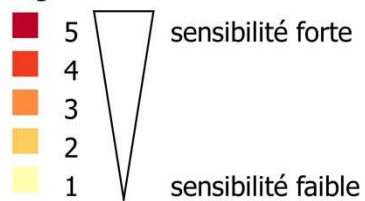


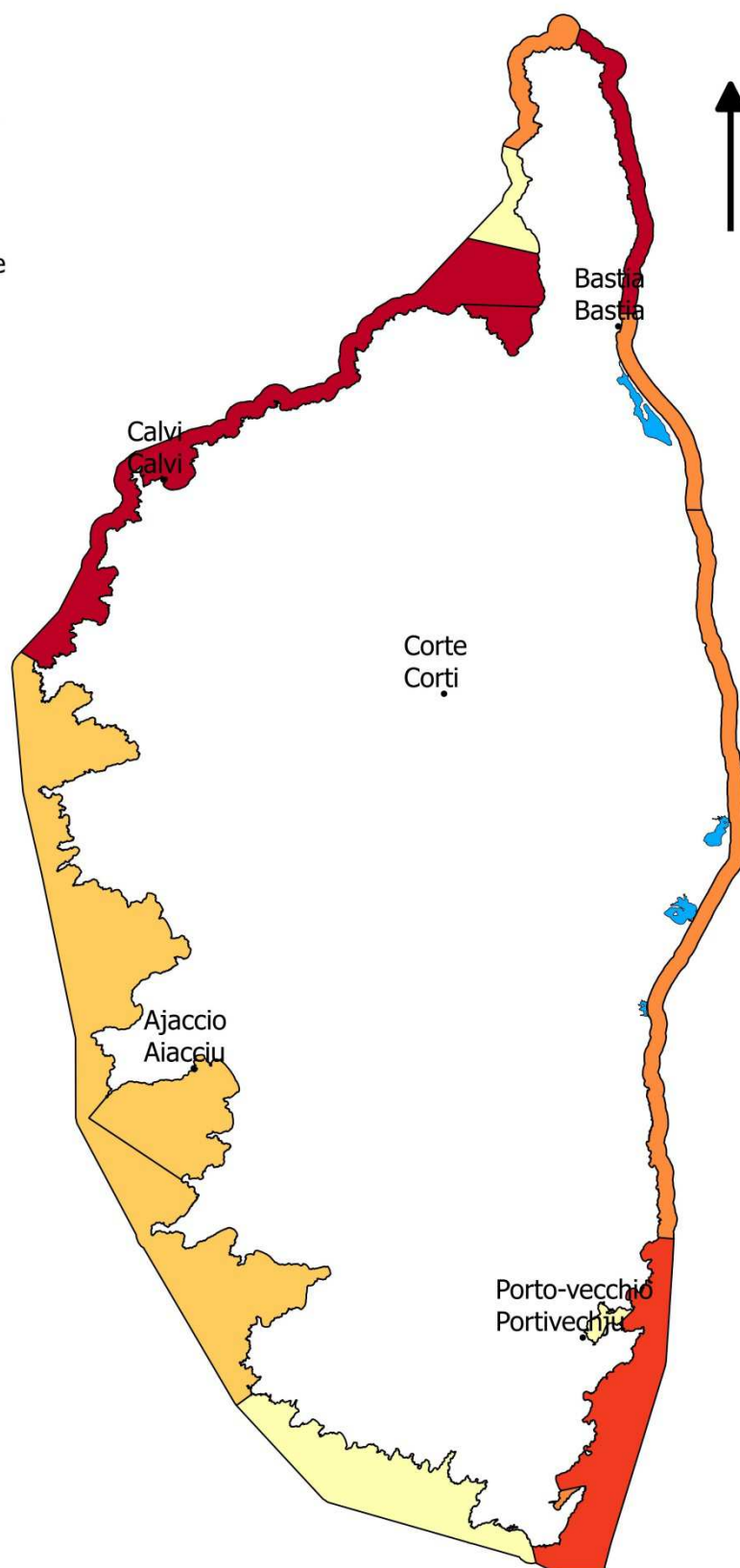
Figure 8 - sensibilité des masses d'eau côtières pour l'enjeu

biodiversité littorale

degré de sensibilité



0 10 km



Face à cet enjeu, la stratégie vise à **préserver ou restaurer des milieux aquatiques, humides et littoraux fonctionnels et diversifiés de façon à favoriser leur capacité de résilience.**

Il importe qu'ils offrent à la biodiversité une capacité à assurer les fonctions vitales (refuge, nourriture, reproduction). Les leviers d'actions relèvent donc des mesures de protection, des travaux de restauration notamment pour réduire les pressions physiques sur les milieux.

En pratique, cela nécessite d'engager les actions suivantes :

C.1 Identifier, préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux (préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité aux risques naturels)

L'espace de bon fonctionnement concerne des périmètres définis sur des bases techniques propres à chacun des milieux (cours d'eau, plans d'eau, lagunes, zones humides, eaux souterraines ou littoral) dans un cadre concerté (documents d'urbanismes, SAGE...) et négocié avec les acteurs du territoire. Ce sont les espaces nécessaires pour un fonctionnement durable des équilibres sédimentaires, du renouvellement des habitats, de la limitation du transfert des pollutions, du déplacement et du refuge de la biodiversité.

C.2 Identifier d'ici à 2020 les zones humides à enjeux et établir leur plan de préservation et restauration d'ici à 2021

Des zones humides à enjeux de conservation ou de restauration seront identifiées à l'échelle du bassin de Corse et une stratégie d'action sera établie en mobilisant les outils fonciers, environnementaux ou d'aménagement du territoire appropriés.

C.3 Assurer la continuité écologique le long des cours d'eau d'ici à 2022

Les ouvrages prioritaires à traiter, en équipement ou effacement, pour restaurer la continuité écologique correspondent à ceux du programme de mesures du SDAGE (PDM), cours d'eau classés en liste 2, et ceux identifiés par le Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

C.4 Préserver et restaurer les ripisylves

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité au risque d'eutrophisation et aux risques naturels)

Les actions de préservation et de restauration des ripisylves, à l'aide d'espèces locales favorisant la stabilité des berges et le développement de la biodiversité rivulaire, doivent être réalisées sur des linéaires significatifs pour être efficaces dans leur rôle d'effet d'ombrage, permettant de limiter le réchauffement de l'eau, et d'habitat pour les organismes aquatiques vivant à l'interface eau-terre. Elles doivent être suivies d'un entretien raisonné afin d'en conserver les bénéfices.

C.5 Doubler, au sein du domaine terrestre protégé, la part du territoire terrestre bénéficiant d'une gestion d'ici à 2020 et la quadrupler d'ici à 2030

Le domaine terrestre protégé correspond aux sites disposant d'une protection réglementaire de type réserve naturelle mais aussi zone de protection de biotope.

C.6 Créer de nouvelles aires marines protégées de type réglementaire pour atteindre 15% des eaux territoriales d'ici à 2025

Les mesures de protection envisagées doivent permettre de favoriser la régénération de la biodiversité marine.

C.7 Organiser les mouillages pour supprimer les ancrages dans les herbiers de posidonies d'ici à 2027

La répartition spatiale et temporelle des activités en mer doit être organisée dans une logique de gestion intégrée des zones côtières. Les volets mer des documents d'urbanisme doivent y contribuer.

C.8 Etablir d'ici à 2025 un plan d'actions spécifique pour les espèces exotiques envahissantes susceptibles de poser problème

Un dispositif de surveillance et d'alerte sera préconisé dès lors qu'une nouvelle espèce est susceptible de devenir envahissante et d'altérer le milieu. Les interventions doivent être prioritaires.

C.9 Conforter la Trame Verte et Bleue en préservant les réservoirs biologiques

L'objectif est de préserver les réservoirs biologiques définis dans le SDAGE 2016-2021 et de favoriser les interconnexions entre les différents habitats fonctionnels (connexes ou non). La préservation de la fonctionnalité des réservoirs biologiques devra être renforcée dans le cadre de l'actualisation de la trame verte et bleue en cours et dans les documents d'urbanisme.

C.10 Proscrire la création d'ouvrages de fixation du trait de côte en zone littorale non artificialisée (préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité aux risques naturels)

Les techniques douces de protection sont à privilégier : Plan d'aménagement et de gestion des plages, mise en défens des cordons dunaires, ganivelles, remodelage de l'estran, maintien des banquettes de posidonies,...

C.11 Limiter les opérations de protection impactant fortement le trait de côte aux secteurs à densité importante d'urbanisation (préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité aux risques naturels)

Et aussi....

A.5 Optimiser la gestion des ouvrages hydroélectriques d'ici à 2027

(préconisée pour réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource- cf. p. xx).

B.4 Limiter l'extension urbaine et l'artificialisation des sols en préservant les terres agricoles et naturelles (préconisée pour réduire la vulnérabilité à l'assèchement - cf. p. xx).

E.3 Identifier d'ici à 2021 les zones humides pouvant avoir un rôle de zone d'expansion de crues (préconisée pour l'enjeu risques naturels - cf. p. xx).

F.5 Produire d'ici à 2022 un référentiel des espèces spécifiques aux milieux aquatiques de l'île (préconisée pour l'amélioration de la connaissance - cf. p. xx).

G.3 Accompagner le plein exercice de la compétence GEMAPI d'ici à 2020

G.5 Elaborer d'ici à 2021 la stratégie régionale de gestion du trait de côte

G.6 Définir d'ici à 2019 les mesures de gestion de la stratégie interrégionale sur la plongée sous-marine permettant de limiter les impacts de cette activité (préconisées pour organiser l'action – cf. p. xx)

D. Réduire la vulnérabilité au risque d'eutrophisation

Le changement climatique influera sur le risque d'eutrophisation par le réchauffement de l'eau et la baisse des débits, qui créeront plus de conditions propices à l'eutrophisation. Un territoire y sera davantage sensible si les cours d'eau reçoivent des effluents organiques et si la morphologie des masses d'eau est plus propice à des blooms algaux (à pression polluante équivalente) : pente, débit, ensoleillement, obstacles à l'écoulement, etc.

Les territoires les plus sensibles actuellement sont également les plus vulnérables (fig. 9), compte tenu des évolutions climatiques : Balagne Agriates, Cap Corse Nebbio, secteurs Bastia Bevinco, Tavignano Fium'Orbo et sud-est. S'ajoutent également les secteurs de Prunelli Gravona et du Taravo qui sont moyennement sensibles actuellement mais sont très exposés au changement climatique et deviennent de fait très vulnérables également.

Face à cet enjeu, la stratégie vise à **renforcer l'effort d'épuration sur les territoires les plus vulnérables et lever les facteurs physiques aggravant l'expression de l'eutrophisation.**

En pratique cela nécessite d'engager les actions suivantes :

D.1 Mettre en conformité réglementaire les systèmes d'assainissement et les pérenniser

La qualité de la collecte et du transport des effluents dépend de l'étanchéité des réseaux, de la qualité des branchements particuliers et de leur entretien. Le fonctionnement des systèmes d'épuration doit permettre de maintenir sur la durée la conformité en équipement et en performance. Quand les conditions le permettent, les systèmes rustiques d'assainissement non collectif doivent être privilégiés.

D.2 Identifier et maîtriser les activités polluantes et les rejets nécessitant une action d'épuration renforcée au vu de la vulnérabilité du milieu

Avec une tendance à la baisse des débits et au réchauffement de l'eau, la capacité de dilution des cours d'eau et des lagunes devrait diminuer et l'expression de l'eutrophisation serait favorisée. Ceci peut impliquer dans certains cas de renforcer l'effort d'épuration en prenant en compte le cumul des rejets dans un même milieu et la capacité d'absorption de celui-ci. Cet effort concerne en particulier les bassins versants où des efflorescences de cyanobactéries sont constatées.

D.3 Identifier d'ici à 2022 les systèmes d'assainissement où il pourrait être opportun de faire de la REUT (préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource)

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) permet d'éviter de rejeter dans des milieux particulièrement sensibles aux effluents. Elle peut apparaître comme une alternative pour substituer des prélèvements effectués dans des ressources en tension. La détermination des sites pertinents résultera d'une analyse des bénéfices attendus au regard des coûts nécessaires, qui devra intégrer les éventuels risques sanitaires.

D.4 Généraliser la déconnexion des eaux de pluie du réseau d'assainissement pour infiltration ou réutilisation

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource et à l'assèchement des sols)

Les eaux de pluie ont un impact sur les systèmes d'assainissement et les milieux récepteurs. La déconnexion permet de limiter à la source la pollution par l'infiltration pour limiter l'assèchement des sols ou par la réutilisation afin de substituer des prélèvements.

Et aussi....

C.4 Préserver et restaurer les ripisylves

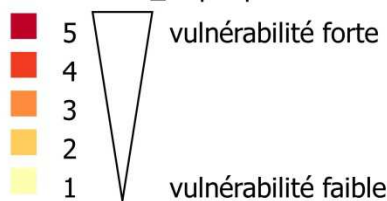
(préconisée pour l'enjeu biodiversité - cf. p. xx)

G.2 Renforcer la gouvernance pour une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement d'ici à 2021 (préconisée pour organiser l'action – cf. p. xx)

Figure 9 - vulnérabilité des territoires pour l'enjeu

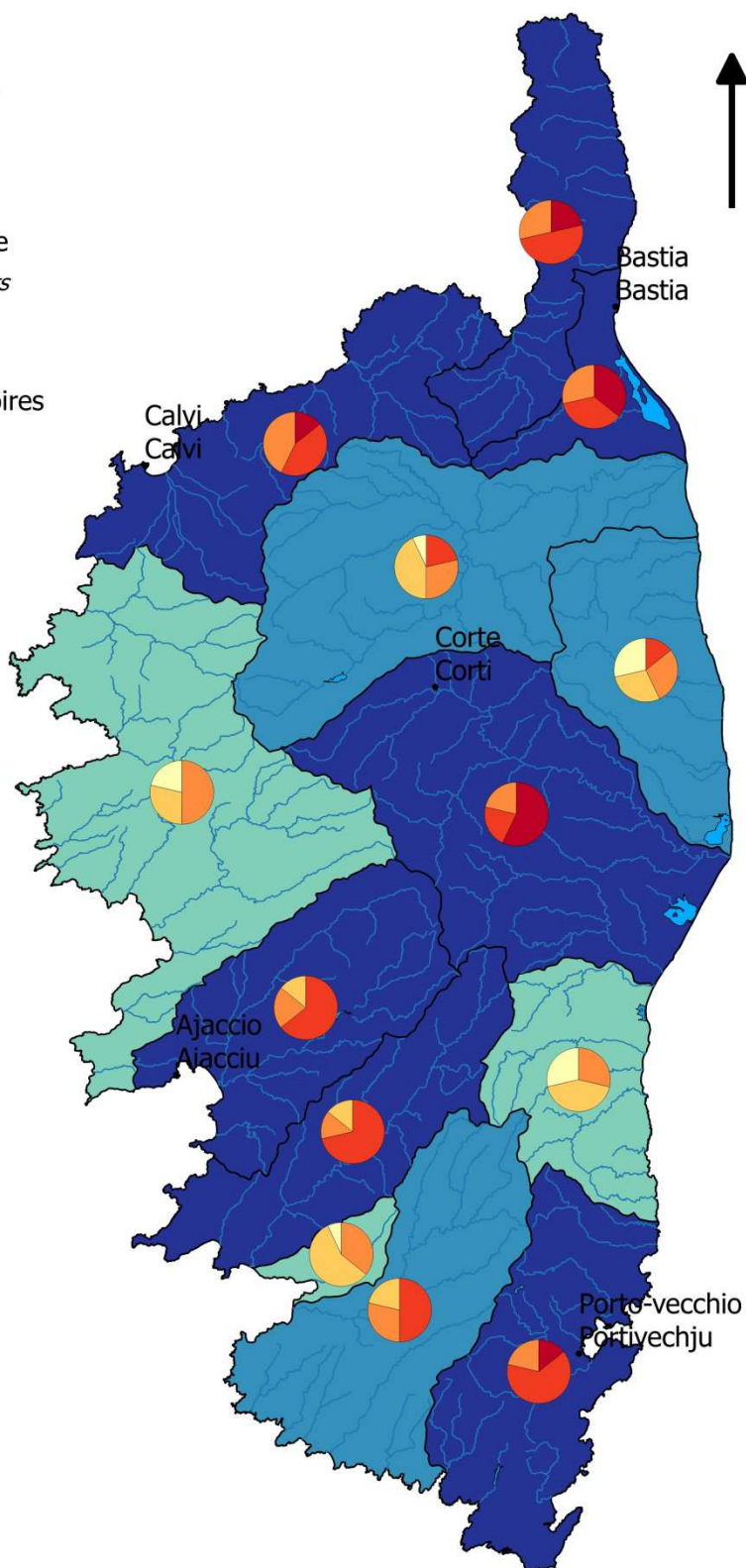
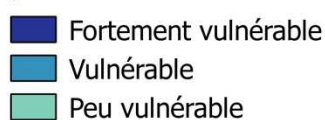
degré de vulnérabilité

Vulnerabilite_trophique



*camemberts : répartition des résultats
pour 14 projections climatiques*

profil de vulnérabilité des territoires



0 10 km

E. Réduire la vulnérabilité aux risques naturels

Le bilan des connaissances scientifiques sur les effets du changement climatique (Pelte, 2017) souligne que la montée du niveau de la mer devrait s'intensifier. Sur l'évolution des précipitations extrêmes, les connaissances actuelles ne donnent pas de signal clair, même si certaines projections indiquent une probabilité de légère intensification. Il est pertinent de considérer ces éléments dans la caractérisation et la gestion des risques d'inondation et tout particulièrement de submersion.

La vulnérabilité des territoires aux risques naturels est déjà traitée dans les documents stratégiques réglementaires découlant de la Directive Inondation en particulier le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). La figure 10 illustre la nature des données qui sont traitées dans ce cadre :

L'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) pour le débordement de cours d'eau, utilisée pour l'élaboration de l'Évaluation Préliminaire du Risque d'Inondation (EPRI), première étape de l'élaboration du PGRI. L'EAIP correspond à une emprise potentielle de toutes les situations permettant de justifier d'un recouvrement à un moment donné par les eaux (lit majeur, dépôt d'alluvions modernes, éléments géologiques et topographiques des bassins versants). Les Atlas des Zones Inondables (AZI) réalisés par l'approche hydrogéomorphologique ou les contours d'inondations historiques extrêmes par exemple peuvent donner une bonne approche des événements extrêmes recherchés ; ils ont été utilisés chaque fois qu'ils étaient disponibles sur les cours d'eau.

L'atlas des zones de submersion marine identifiant les espaces littoraux potentiellement exposés aux phénomènes de submersion marine en raison de leur faible cote altimétrique. Ces espaces sont qualifiés de « zones basses ». Il s'inscrit dans une démarche globale de gestion du risque de submersion marine, et constitue une première étape dans la connaissance de l'aléa.

Le croisement de ces données avec les enjeux, notamment la population, a fait ressortir les communes les plus touchées par les inondations pour chaque type d'aléa (submersion, ruissellement, débordement) et ainsi plusieurs zones à enjeux potentiellement inondables, ce qui a permis de retenir **3 Territoires à Risque Important d'inondation : Ajaccio, Grand Bastia, et Marana.**

Des actions sont déjà préconisées dans le cadre du PGRI pour réduire la vulnérabilité aux événements extrêmes et limiter les coûts des phénomènes. Des solutions techniques existent comme par exemple la mise en place de barrages secs pour écrêter les crues. En complément, le plan de bassin d'adaptation propose également d'agir pour limiter les ruissellements extrêmes et pour renforcer les services assurés par les milieux aquatiques sur la régulation des inondations.

En pratique cela nécessite d'engager les actions suivantes :

E.1 Intégrer dans les SCoT et PLU un objectif de compenser à hauteur de 150% l'imperméabilisation en zone urbaine

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité à l'assèchement des sols)

Les collectivités impliquées dans l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLU doivent s'attacher à mettre en rapport ses projets impliquant la création de nouvelles zones imperméables avec ses projets permettant une désimperméabilisation (création de noues végétalisées, bassins d'infiltration, revêtements drainants, zones vertes,...) en visant un ratio de 150%, tout en respectant les objectifs de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

E.2 Intégrer dans les documents d'urbanisme l'objectif de limiter la densification en zone de risques, notamment sur le littoral

En ce sens, l'élaboration de PPRL (plan de prévention du risque littoral) est à encourager.

E.3 Identifier d'ici à 2021 les zones humides pouvant avoir un rôle de zone d'expansion de crues (préconisée aussi pour l'enjeu biodiversité)

E.4 Elaborer des plans face aux risques

Les événements extrêmes pouvant devenir plus fréquents, il importe de mettre en place des stratégies et des modalités pour être réactifs face aux crises sous forme de plans de surveillance, d'alerte et de gestion de crise, tels que les plans sécheresse ou les plans communaux de sauvegarde.

Cette action est à conduire dans le cadre de la stratégie zones humides et notamment dans les secteurs de plaine.

Et aussi...

B.3 Favoriser les techniques qui retiennent ou ralentissent le ruissellement des eaux
(préconisée pour réduire la vulnérabilité à l'assèchement - cf. p. xx)

C.1 Identifier, préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux

C.4 Préserver et restaurer les ripisylves

C.10 Proscrire la création d'ouvrages de fixation du trait de côte en zone littorale non artificialisée

C.11 Limiter les opérations de protection impactant fortement le trait de côte aux secteurs à densité importante d'urbanisation

(préconisées pour l'enjeu biodiversité - cf. p. xx)

G.3 Accompagner le plein exercice de la compétence GEMAPI d'ici à 2020

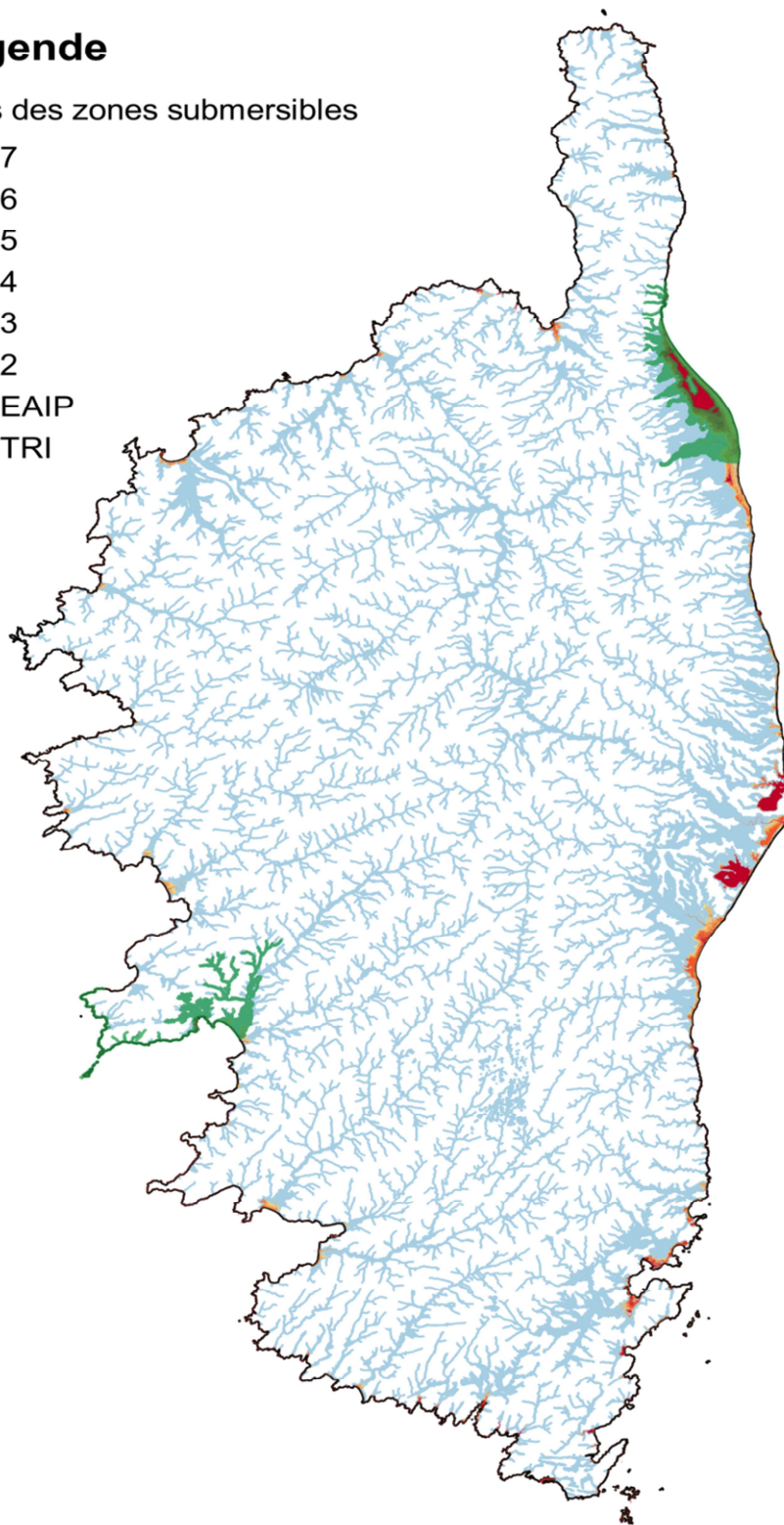
G.5 Elaborer d'ici à 2021 la stratégie régionale de gestion du trait de côte

(préconisées pour organiser l'action – cf. p. xx)

Figure 10 – zonages pris en compte pour la vulnérabilité aux risques naturels

Légende

Atlas des zones submersibles



0 10 20 30 km



F. Mieux connaître pour agir mieux

Si la nature des phénomènes induits par le changement climatique dans le domaine de l'eau est désormais globalement décrite, la stratégie d'adaptation doit composer avec l'incertitude incontournable sur l'amplitude et la répartition temporelle et spatiale des phénomènes à l'origine des vulnérabilités. Elle implique parfois également de confronter des démarches de planification à l'aune du changement climatique.

Pour cela, l'amélioration continue de la connaissance est indispensable. Il s'agit de produire des données nouvelles notamment de connaissance environnementale. C'est aussi l'importance d'innover et expérimenter des techniques et des savoir-faire. Et enfin la production d'analyses et études se révèle nécessaire.

En pratique cela nécessite d'engager les actions suivantes :

- F.1 Créer d'ici à 2022 un système d'information et de gestion de l'eau en Corse partenarial piloté au sein de la Collectivité de Corse**
Ce dispositif s'attachera à densifier les réseaux de suivi hydrométrique et piézométrique, de suivi de la qualité de l'eau et de la température. Les données seront partagées et mutualisées pour être exploitées de manière à alimenter l'expertise collective et les études prospectives.
- F.2 Produire d'ici à 2020 un inventaire des techniques et pratiques innovantes méritant d'être testées pour s'adapter et engager des expérimentations**
- F.3 Développer des études prospectives ciblées sur les territoires les plus vulnérables et les usages**
- F.4 Actualiser l'évaluation du potentiel hydroélectrique de la Corse en intégrant l'hypothèse de diminution des débits**
Les aménagements des ouvrages existants et à venir doivent prendre en compte les évolutions des débits annuels et interannuels.
- F.5 Produire d'ici à 2022 un référentiel des espèces spécifiques aux milieux aquatiques de l'île**
Avec plus de 200 espèces aquatiques endémiques, ce référentiel sera mis à disposition des gestionnaires de l'eau pour qu'elles soient connues et pour alimenter leur suivi. Il proposera également des éléments techniques pour permettre une bonne gestion des espèces autochtones.
(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité de la biodiversité)

G. Organiser l'action

L'efficacité de ce plan nécessite une mise en mouvement collective des acteurs des territoires et des usages économiques. Si chacun, dans son domaine de compétence et d'influence, se mobilise en convergence avec les orientations stratégiques du plan, les efforts se conjugueront pour alimenter une dynamique vertueuse.

L'adaptation se fait au sein des territoires et par les décideurs. Il importe de créer les conditions favorables pour que le plan, élaboré à l'échelle du bassin de Corse, puisse se traduire en actes concrets.

En pratique cela nécessite d'engager les actions suivantes :

G.1 Décliner et planifier les préconisations du PBACC sur les territoires, en particulier les plus vulnérables, et le cas échéant réglementer les usages

Selon les actions préconisées par le plan, la bonne échelle de travail doit être précisée afin d'identifier la gouvernance adaptée. Par ailleurs, chaque territoire déterminera sa feuille de route pour permettre l'action, avec comme base de travail le zoom territorial proposé par le plan. Enfin les mesures du plan de bassin d'adaptation sont prises en compte par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

G.2 Renforcer la gouvernance pour une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement d'ici à 2021

L'organisation des structures de gestion sera optimisée à la fois sur leur portée géographique et sur leurs domaines de compétences pour permettre une bonne appropriation des actions par les populations et une intégration aux logiques économiques et d'aménagement locales. Une vision globale et partagée sera recherchée, en prenant appui de préférence sur les EPCI.

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité à la raréfaction de la ressource et au risque d'eutrophisation)

G.3 Accompagner le plein exercice de la compétence GEMAPI d'ici à 2020

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité de la biodiversité et la vulnérabilité aux risques naturels)

G.4 Préciser d'ici à 2020 les usages et filières devant engager des changements ou réorganisations compte tenu du changement climatique

Compte tenu des effets attendus du changement climatique, les usages ou filières économiques doivent s'interroger sur leurs vulnérabilités propres et sur les nécessités de modifier leurs pratiques ou orientations stratégiques. Ils doivent également reconsidérer la nature de leur impact sur l'environnement, lequel peut amplifier les vulnérabilités pour les milieux aquatiques et pour les territoires, et se fixer des objectifs.

G.5 Elaborer d'ici à 2021 la stratégie régionale de gestion du trait de côte

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité de la biodiversité et la vulnérabilité aux risques naturels)

G.6 Définir d'ici à 2019 les mesures de gestion de la stratégie interrégionale sur la plongée sous-marine permettant de limiter les impacts de cette activité

(préconisée aussi pour réduire la vulnérabilité de la biodiversité)

G.7 Produire des outils de sensibilisation en vue de l'acceptabilité sociale des nouveaux comportements face au changement climatique

G.8 Mettre en place des formations ciblées sur les différents publics

G.9 Evaluer l'efficacité des mesures d'adaptation du PBACC

La bonne mise en œuvre des actions préconisées par le plan, sera suivie et évaluée. Des indicateurs de performance seront produits et renseignés. 6 ans après son adoption, un bilan global sera réalisé de manière à apprécier l'opportunité d'une révision.

Conclusion

Ce plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin de Corse dresse un état des vulnérabilités induites dans le domaine de l'eau par le changement climatique et il offre un panel d'actions pour permettre aux territoires de réduire leur sensibilité à ces phénomènes.

Ce document stratégique constitue actuellement la réponse pour l'eau face au changement climatique en Corse.

Il a vocation à constituer une référence dans ce domaine pour les différents documents de planification ou d'aménagement, en particulier le SDAGE et le PADDUC, mais également les documents d'urbanisme.

Ayant adopté ce plan, le Comité de Bassin s'attachera à animer cette stratégie d'adaptation et veillera à la mise en œuvre des actions préconisées, en particulier sur les territoires les plus vulnérables. Il procédera régulièrement en séance à un point sur l'état d'avancement du plan.

Dans la mesure où la connaissance sur les effets du changement climatique progresse chaque jour et pour alimenter une démarche adaptative, un bilan global sera réalisé 6 ans après son adoption afin d'évaluer le niveau d'engagement du plan et son efficacité. Cette étape sera également l'occasion d'apprécier l'opportunité de sa révision.

Référence bibliographique

Caillouet L., Mastropasqua N. et Pelte T., 2017. Etude de caractérisation des vulnérabilités du bassin de Corse aux incidences du changement climatique dans le domaine de l'eau. Rapport du comité de bassin de Corse. 93 p.

Pelte T., 2017. Synthèse des connaissances sur les effets du changement climatique dans le domaine de l'eau sur le bassin de Corse. Rapport du comité de bassin de Corse. 43 p.

Comment agir sur vos territoires ?

Le diagnostic de vulnérabilité des territoires et la stratégie d'adaptation pour le bassin de Corse permettent, à l'échelle de chaque territoire, de dégager les champs d'actions à mener en priorité.

Les zooms territoriaux ci-après proposent une feuille de route pour l'adaptation territoriale.

Il s'agit d'une amorce pour que, face au changement climatique, la dynamique puisse s'engager sur les leviers déjà identifiés. Ces zooms ne prétendant pas à l'exhaustivité, il est naturellement possible que d'autres actions apparaissent également pertinentes, suite à des analyses territorialisées plus approfondies.

Par ailleurs, les champs d'actions identifiés dans le document stratégique et qui présentent un caractère transversal à tous les territoires ne sont pas mentionnés dans ces zooms. Ils gardent naturellement leur caractère prioritaire.

Différents principes d'action présentés dans ces zooms sont déjà des objectifs du SDAGE et du programme de mesures (PDM). Ils ne sont donc pas nouveaux. En effet, agir pour la préservation ou restauration du bon état des eaux, c'est déjà une contribution à l'adaptation au changement climatique.

D'autres champs d'actions visent à engager un changement des pratiques, des habitudes, de l'usage des ressources, devenu nécessaire par le changement climatique. Leur mise en œuvre doit être rendue opérationnelle pour agir à la hauteur de cet enjeu.

Lecture des zooms territoriaux :

Chaque zoom rappelle, sous forme de diagramme, le profil de vulnérabilité graduée selon les 9 enjeux qui ont été traités.

Les zooms portent l'effort sur les enjeux pour lesquels le territoire a été diagnostiqué comme très vulnérable.

Les champs d'actions prioritaires pour amorcer l'adaptation au changement climatique sont libellés. Un renvoi aux actions listées dans le document stratégique d'adaptation permet une lecture détaillée.

Des pictogrammes rappellent les enjeux de fortes vulnérabilités nécessitant que des actions soient engagées en priorité.



Disponibilité en eau superficielle



Disponibilité en eau souterraine – nappes alluviales



Disponibilité en eau souterraine – socle



Bilan hydrique des sols



Biodiversité linéaire



Biodiversité surfacique



Biodiversité littorale



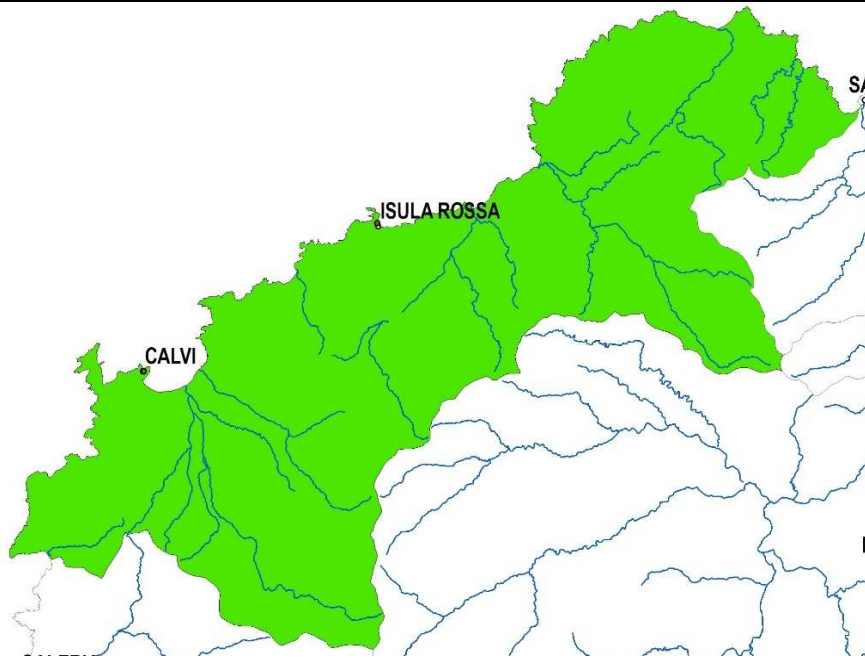
Niveau trophique



Risques naturels

Les territoires cumulant les fortes vulnérabilités pour différents enjeux sont présentés en premier.

BALAGNA - AGRIATE



graduation de la vulnérabilité



■ fortement vulnérable

■ vulnérable

■ peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Etablir une stratégie territoriale avec partage de la ressource et réglementation des usages
- Améliorer le rendement des réseaux (alimentation en eau potable et eau brute)
- Développer les techniques économes en eau
- Substituer les prélèvements en période d'étiage (retenue de Sambuccu, mutualisation des ressources, interconnexion des réseaux, stockages pluriannuels...)
- Diversifier les ressources
- Valoriser les eaux pluviales
- Préserver la ressource exploitée (gestion des intrusions salines - nappe alluviale de la Figarella)
- Vérifier la disponibilité de la ressource dans les projets d'urbanisation
- Assurer une veille sur les risques de non distribution

Se reporter aux actions A.1, A.7, A.8, A.9, A.11, A.12, A.13, A.14, A.15, A.16, A.18, A.19, G.1, G.2



- Limiter l'artificialisation des sols
- Mettre en œuvre des systèmes de production adaptés à la sécheresse

Se reporter aux actions A.12, B.1, B.2, B.4



- Préserver les réservoirs biologiques : ruisseaux de San Clemente, Ponte et Lette
- Préserver les zones humides de Saleccia-Lotu, embouchures de la Figarella, du Reginu, du Fiume Santu et du Buggiu, mares temporaires des Agriates
- Préserver et obtenir la maîtrise foncière des zones humides des basses vallées du Fiume Seccu et de l'Ostriconi
- Mettre en œuvre un plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes
- Organiser les mouillages en priorité sur les secteurs de Lisula Rossa, Calvi, la Revelata et Saleccia
- Privilégier la gestion du trait de côte par des méthodes douces

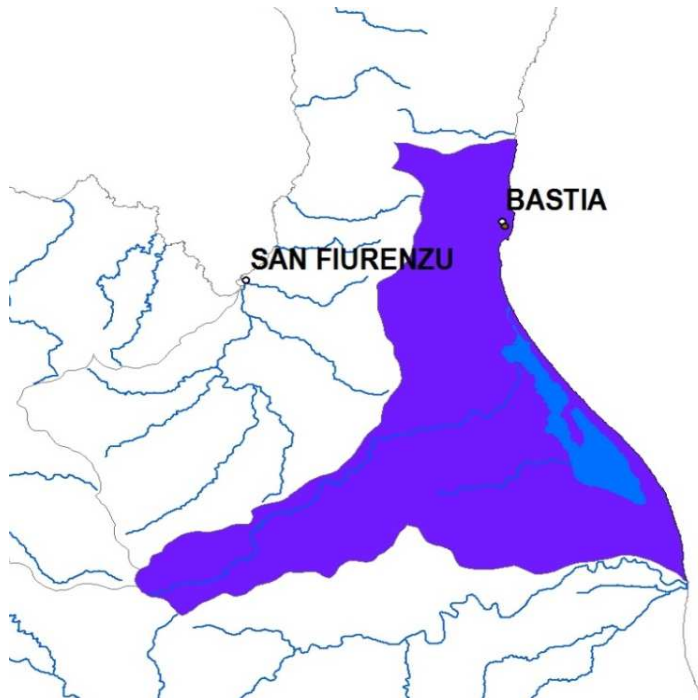
Se reporter aux actions C.2, C.7, C.8, C.9, C.10, C.11, E.3



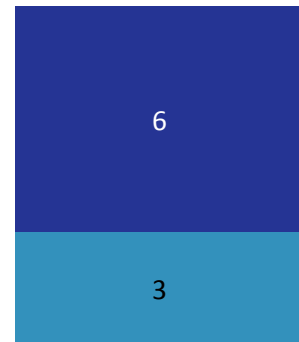
- Maîtriser les activités polluantes (bassins versants du Reginu et du Fiume Seccu)
- Mettre à niveau et pérenniser les systèmes d'assainissement (bassin versant du Reginu)
- Déconnecter les eaux de pluie des réseaux d'assainissement reliés aux stations d'épuration de Calvi et de Lisula Rossa.

Se reporter aux actions D.1, D.2, D.4

BASTIA BIVNCU



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier

Déclinaison des préconisations du PBACC dans le SAGE de l'étang de Biguglia



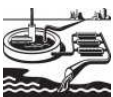
- Etablir une stratégie territoriale avec partage de la ressource et réglementation des usages
- Améliorer les rendements des réseaux (alimentation en eau potable et eau brute)
- Substituer les prélèvements en période d'étiage (mutualisation des ressources, interconnexion des réseaux, stockages pluriannuels...)
- Préserver la ressource exploitée (intrusions salines – nappe alluviale du Bevincu)
- Diversifier les ressources (prospection de nouvelles ressources souterraines...)

Se reporter aux actions A.1, A.2, A.7, A.8, A.10, A.13, A.14, A.15, A.16, G.1



- Préserver les réservoirs biologiques : ruisseau du Bevincu
- Préserver l'étang de Biguglia et l'ensemble des zones humides identifiées dans le périmètre du SAGE
- Restaurer l'hydromorphologie sur le Rassignani
- Restaurer la continuité écologique (seuils du Bevincu)
- Mettre en œuvre un plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes

Se reporter aux actions B.4, C.1, C.2, C.3, C.8, C.9, E.3



- Mettre à niveau et pérenniser les systèmes d'assainissement
- Renforcer l'épuration

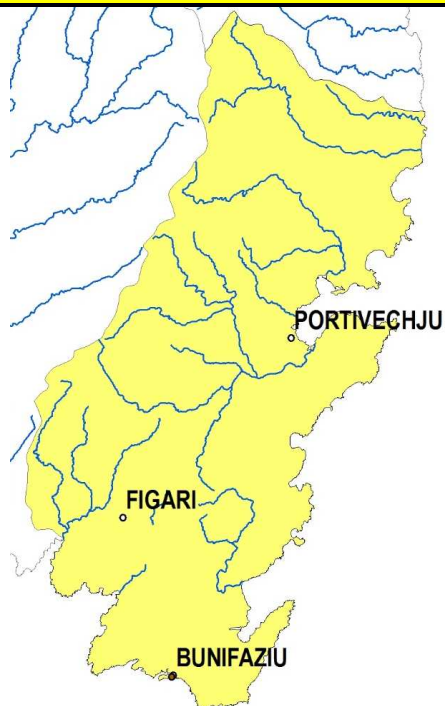
Se reporter aux actions D.1, D.2, D.3



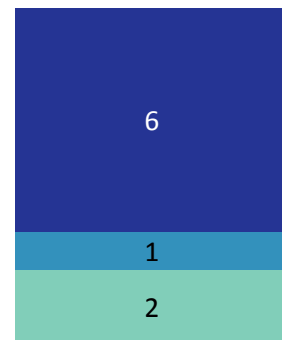
- Mettre en œuvre la SLGRI en adéquation avec le SAGE et le PBACC
- Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme

Se reporter aux actions B.3, C.1, C.4, E.1, E.2, E.3, E.4

MEZIORNU



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Etablir une stratégie territoriale avec partage de la ressource et réglementation des usages
- Améliorer les rendements des réseaux (alimentation en eau potable et eau brute)
- Développer les techniques économes en eau
- Substituer les prélèvements en période d'étiage (barrage du Cavu, rehausse du barrage de Figari...)
- Diversifier les ressources (prospection de nouvelles ressources souterraines...)
- Vérifier la disponibilité de la ressource dans les projets d'urbanisation
- Valoriser les eaux pluviales

Se reporter aux actions A.2, A.7, A.8, A.9, A.11, A.12, A.13, A.14, A.15, A.16, A.18, A.19, G.1



- Limiter l'artificialisation des sols
- Mettre en œuvre des systèmes de production adaptés à la sécheresse
- Récupérer les eaux de pluie

Se reporter aux actions A.12, A.17, B.1, B.2, B.4, D.4



- Préserver l'ensemble des zones humides du territoire, notamment les étangs de Georges ville, Palombaggia, Santa Giulia, Balistra, Canettu, Stentino, Piantarella et Sperone, Ventilegne, Pisciu Cane, du delta de l'Osu, les zones humides de Lovo Santu, Rondinara, Saparelli, les salines, les zones humides et l'embouchure de Figari et les nombreuses mares temporaires, Préserver et obtenir la maîtrise foncière des zones humides de Pinarellu (étangs de Padulatu et Padulu tortu), de l'embouchure du Stabiacciu et de l'étang d'Arasu à restaurer
- Mettre en œuvre un plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes
- Organiser les mouillages en priorité sur les secteurs de Figari, Portivechju, Sant'Amanza, Vardiola, Pinarellu, et du parc marin international des bouches de Bunifaziu (golfe de Rondinara et Piantarella)

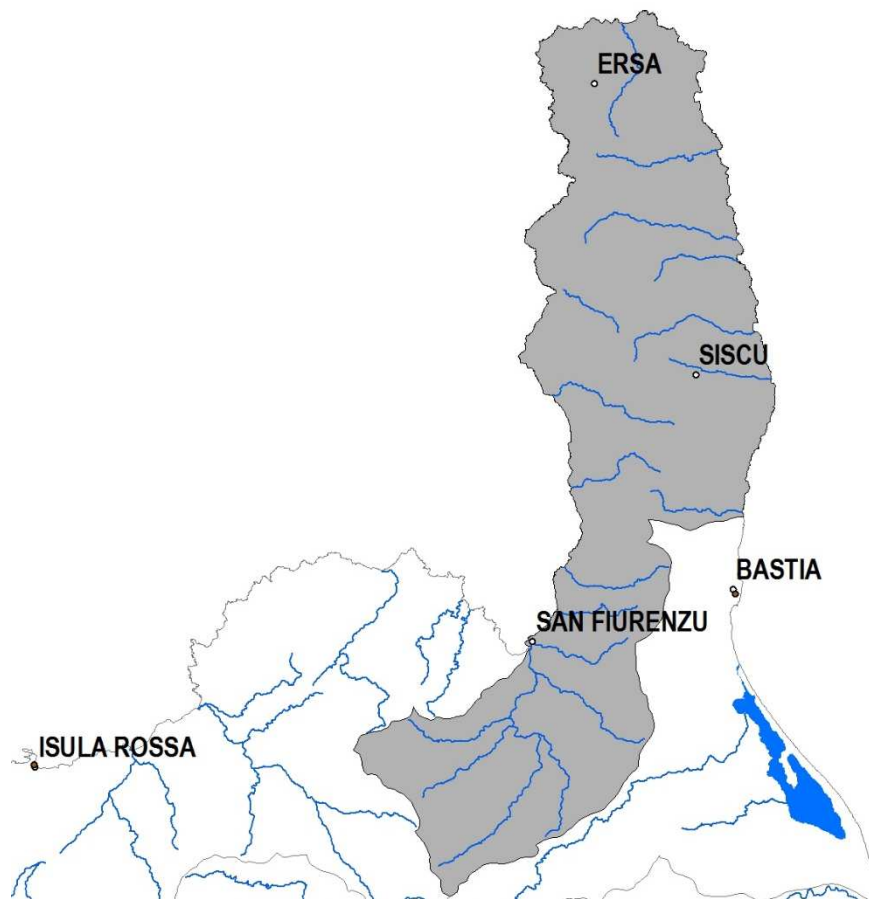
Se reporter aux actions C.2, C.7, C.8, E.3



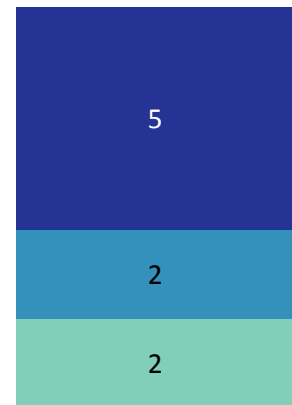
- Renforcer l'épuration (Cavu et Stabiacciu)

Se reporter aux actions D.1, D.2, D.3

CAPICORSU NEBBIU



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Etablir une stratégie territoriale avec partage de la ressource et réglementation des usages
- Améliorer les rendements des réseaux (alimentation en eau potable et eau brute)
- Développer les techniques économes en eau
- Substituer les prélèvements en période d'étiage (mutualisation des ressources, stockages pluriannuels...)
- Préserver la ressource exploitée (fond géochimique avec antimoine et arsenic...)
- Diversifier les ressources (prospection de nouvelles ressources souterraines, interconnexion des réseaux...)

Se reporter aux actions A.1, A.2, A.6, A.7, A.8, A.10, A.12, A.13, A.14, A.15, A.16, A.19, G.1, G.2



- Limiter l'artificialisation des sols
- Mettre en œuvre des systèmes de production adaptés à la sécheresse
- Récupérer les eaux de pluie

Se reporter aux actions A.12, A.17, B.1, B.2, B.4, D.4



- Organiser les mouillages en priorité sur le secteur de San Fiorenzu et la façade orientale du parc naturel marin (Macinaghju, Erbalunga)
- Mettre en œuvre des zones de protection réglementaire dans le périmètre du parc naturel marin
- Mettre en œuvre un plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes

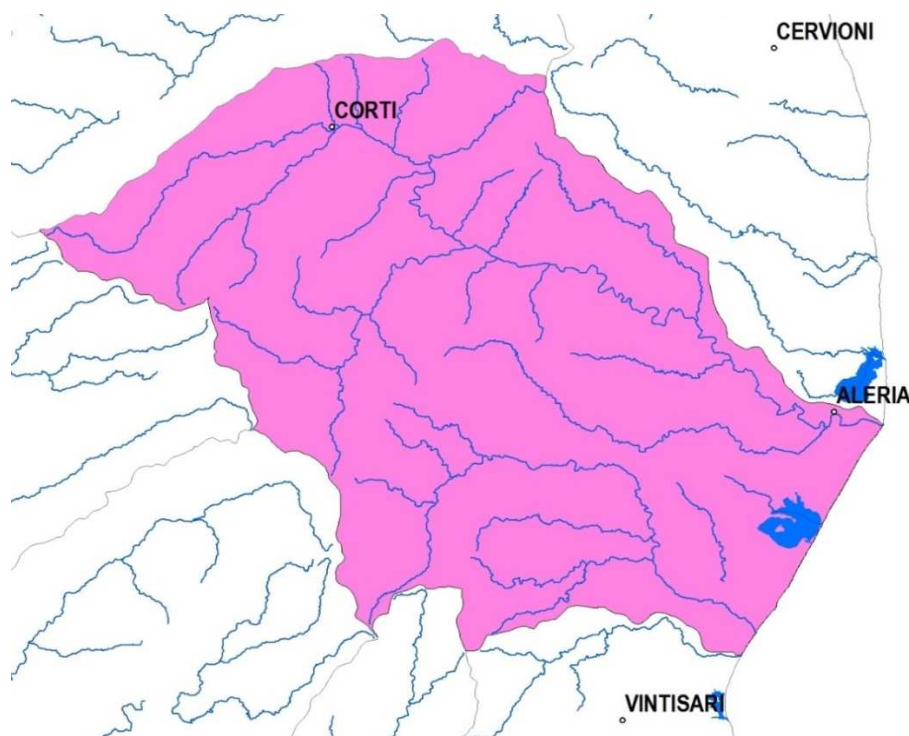
Se reporter aux actions C.6, C.7, C.8



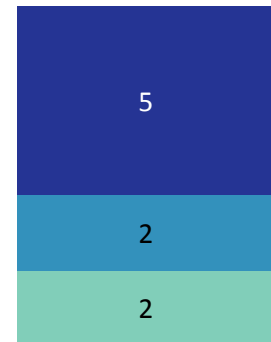
- Mettre à niveau et pérenniser les systèmes d'assainissement
- Renforcer l'épuration

Se reporter aux actions D.1, D.2, D.3

TAVIGNANU FIUM'ORBU



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Améliorer le rendement des réseaux (alimentation en eau potable et eau brute)
- Substituer les prélèvements en période d'étiage (mutualisation des ressources...)
- Diversifier les ressources (interconnexion des réseaux...)
- Valoriser les eaux pluviales
- Préserver la ressource exploitée (nappe alluviale du Fium'orbu)
- Développer les techniques économes en eau

Se reporter aux actions A.1, A.7, A.8, A.9, A.12, A.13, A.15, A.16, A.17, A.18, G.2



- Préserver les réservoirs biologiques : ruisseaux du Tavignanu (tête de bassin), de la Restonica, du Vecchiu et ses affluents (Verghellu, Manganellu, Forcaticciu), du Corsigliese, Fium'orbu (tête de bassin) et certains de ses affluents (Ariola, Ruello, Rivuseccu, Cannareccia, Saltarucciu, Agnone et Varagnu)
- Préserver la continuité écologique (seuils sur la Restonica, le Tavignanu et le Fium'orbu)
- Reconquérir une diversité des habitats aquatiques (Tavignanu aval)
- Mettre en œuvre un plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes
- Gérer les sites terrestres protégés

Se reporter aux actions A.5, C.1, C.3, C.4, C.5, C.8, C.9



- Mettre à niveau et pérenniser les systèmes d'assainissement

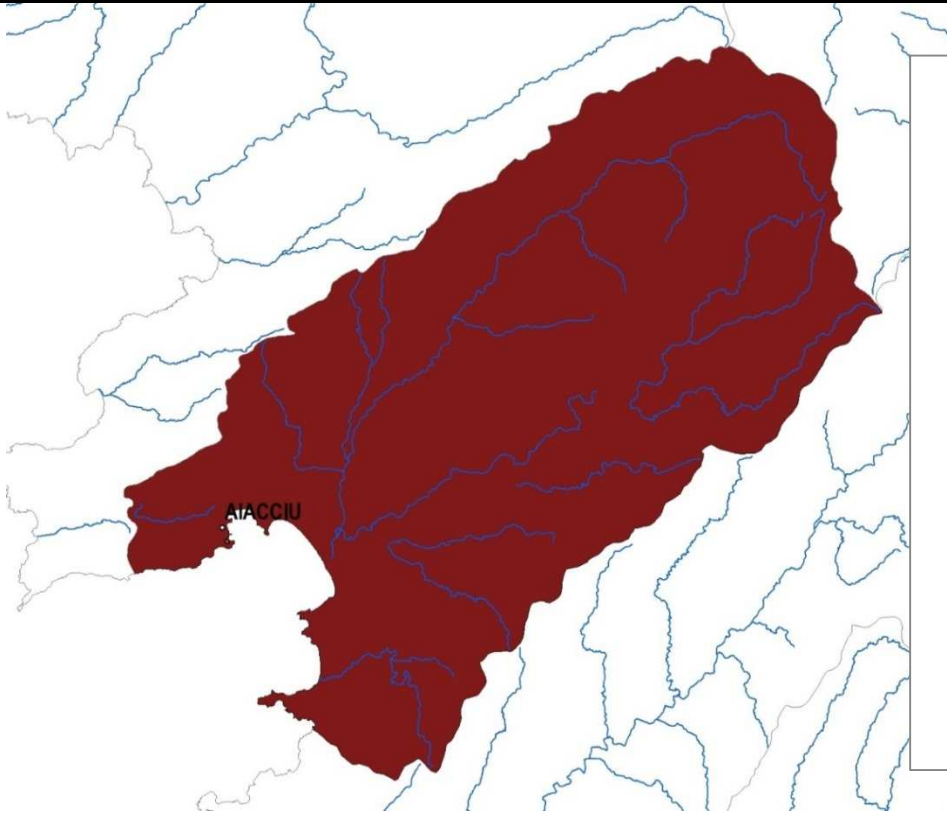
Se reporter aux actions D.1, G.2



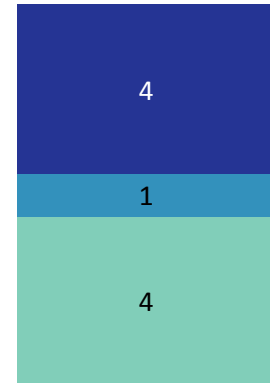
- Restaurer l'hydromorphologie du secteur aval du Tavignanu
- Aménager des zones d'expansion de crues

Se reporter aux actions B.3, C1, C.4, E.3 E.4, G.3

PRUNELLI GRAVONA



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier

Déclinaison des préconisations du PBACC dans le SAGE Prunelli, Gravona, golfes d'Ajaccio et de Lava



- Limiter l'artificialisation des sols
- Mettre en œuvre des systèmes de production adaptés à la sécheresse
- Récupérer les eaux de pluie

Se reporter aux actions A.12, A.17, A.18, B.1, B.2, B.4



- Préserver les réservoirs biologiques : ruisseau de Forciu et Gravona amont, ruisseaux du Prunelli et ses affluents en amont de la retenue de Todda, le Muntichji, le Morgone, Ese et Penta (Ajara)
- Restaurer la continuité écologique (seuils sur le Prunelli)
- Reconquérir une diversité des habitats aquatiques (Gravona et Prunelli aval)
- Mettre en œuvre un plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes

Se reporter aux actions A.5, C.1, C.3, C.4, C.8, C.9



- Maîtriser les activités polluantes (bassin versant du Prunelli)
- Mettre à niveau et pérenniser les systèmes d'assainissement

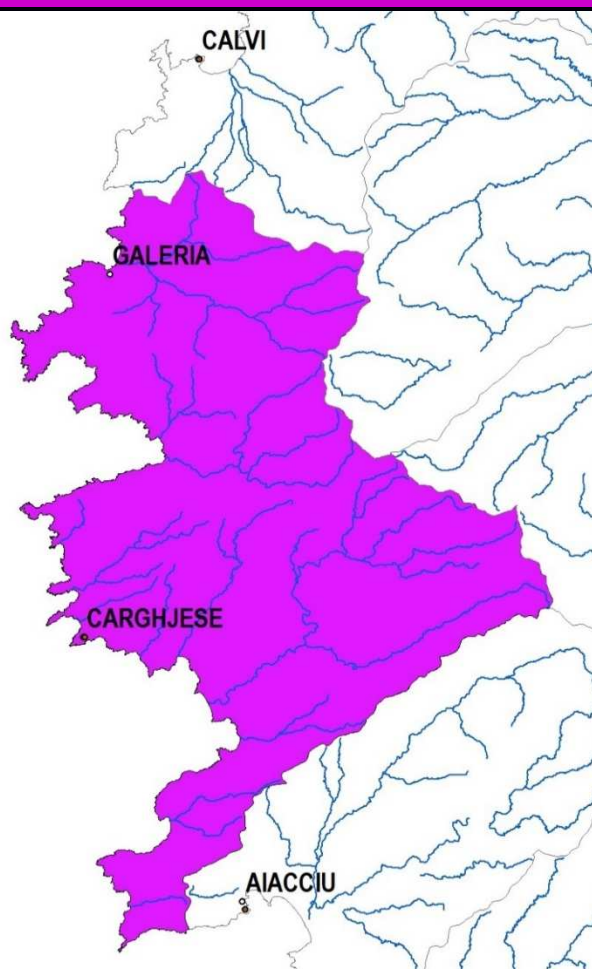
Se reporter aux actions D.1, D.2, D.4



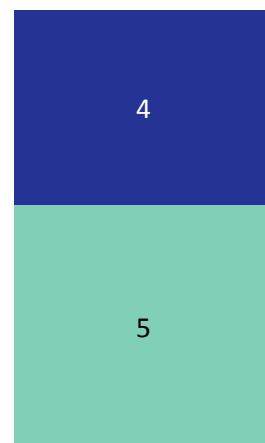
- Mettre en œuvre la SLGRI en adéquation avec le SAGE et le PBACC
- Restaurer l'hydromorphologie du Ponte Bonellu, de l'Arbitrone, du Cavallu Mortu et des secteurs aval de la Gravona et du Prunelli
- Aménager des zones d'expansion de crues
- Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme

Se reporter aux actions B.3, C.1, C.4, E.1, E.2, E.3, E.4

PUNENTE



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Améliorer les rendements des réseaux (alimentation en eau potable)
- Substituer les prélèvements en période d'étiage (mutualisation des ressources, stockages pluriannuels...)
- Préserver la ressource exploitée (nappes alluviales)
- Diversifier les ressources (prospection de nouvelles ressources souterraines, interconnexion des réseaux...)
- Valoriser les eaux pluviales

Se reporter aux actions A.1, A.2, A.6, A.7, A.8, A.10, A.15, A.16, A.18, G.2



- Limiter l'artificialisation des sols
- Récupérer les eaux de pluie

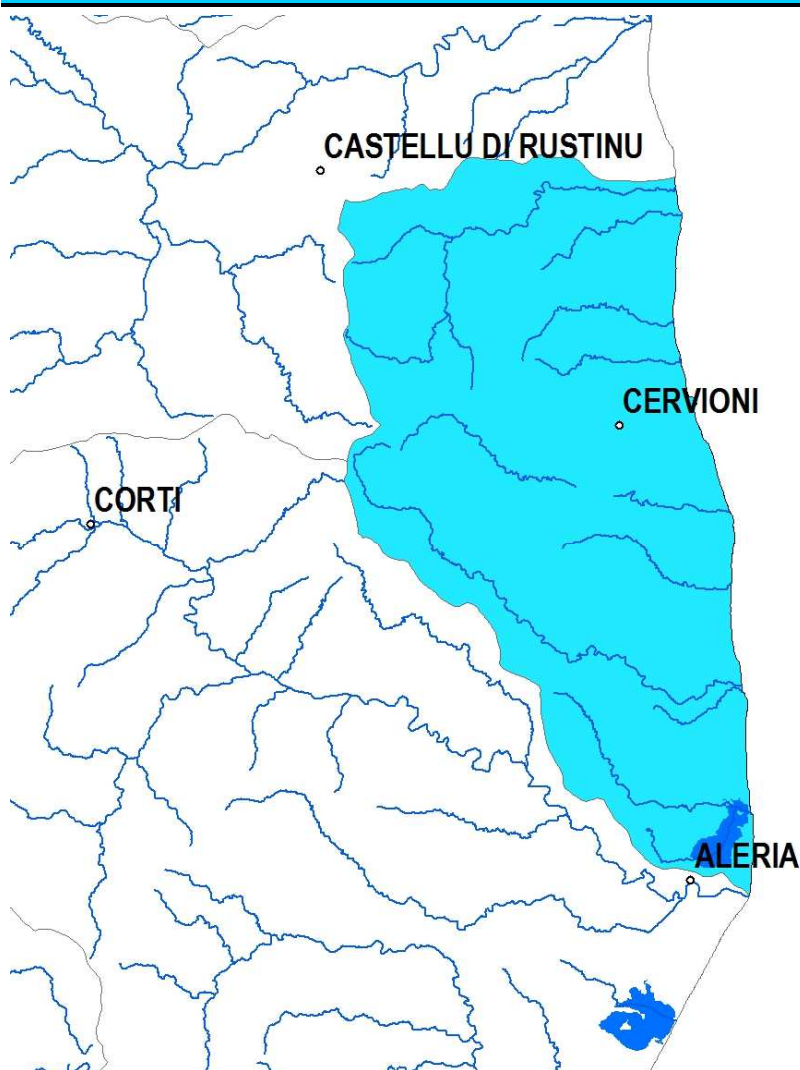
Se reporter aux actions A.17, A.18, B.4, D.4



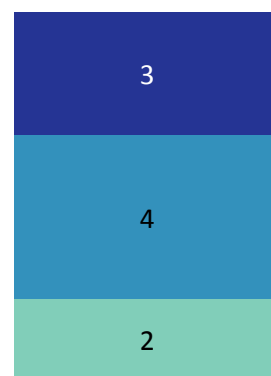
- Organiser les mouillages en priorité sur les secteurs de Galeria, anse de Focolare, Ghjirulatu et Portu
- Mettre en œuvre des zones de protection réglementaire (extension de la réserve de Scandola)

Se reporter aux actions C.6, C.7

FIUM'ALTU BRAVONA



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Améliorer les rendements des réseaux
- Diversifier les ressources (prospection de nouvelles ressources souterraines...)
- Développer les techniques économes en eau

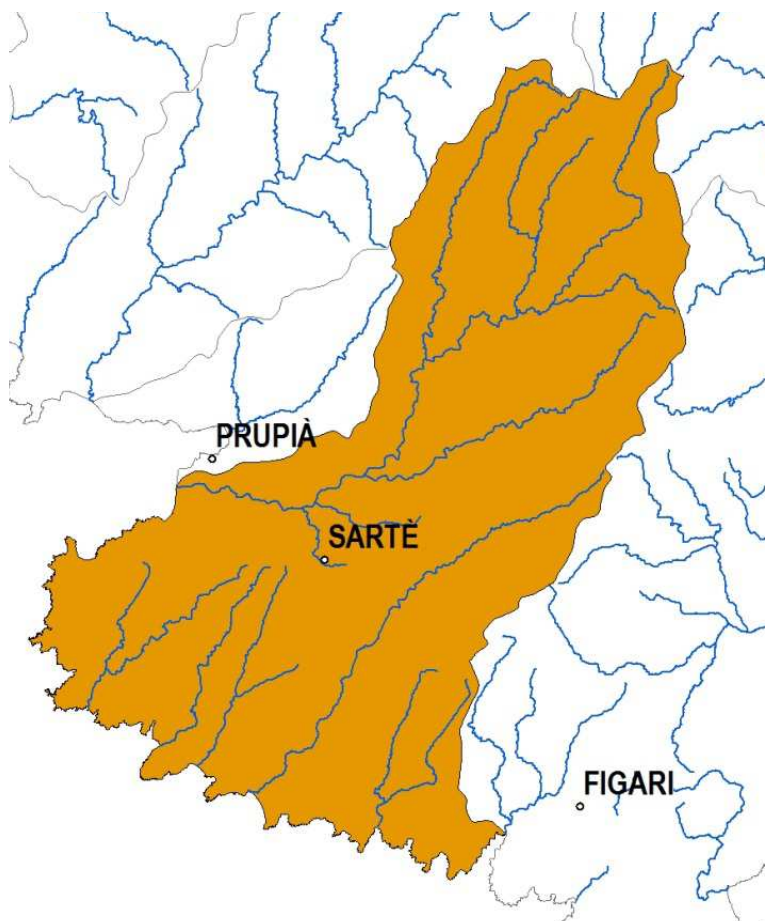
Se reporter aux actions A.2, A.7, A.8, A.12, A.15, A.16



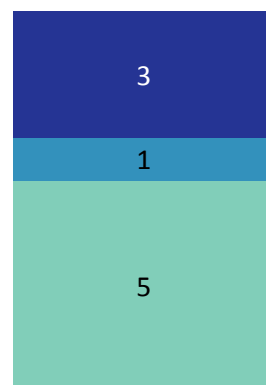
- Privilégier la gestion du trait de côte par des méthodes douces
- Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme

Se reporter aux actions C.10, C.11, E.2

RIZZANESE ORTOLU



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Améliorer le rendement des réseaux (alimentation en eau potable et eau brute)
- Substituer les prélèvements en période d'été (barrages du Rizzanese et de l'Ortolu)
- Développer les techniques économes en eau
- Diversifier les ressources
- Préserver la ressource exploitée (dans le cadre de la mutualisation avec le secteur du Baracci)
- Valoriser les eaux pluviales

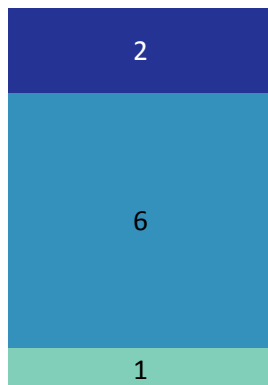
Se reporter aux actions A.1, A.7, A.8, A.9, A.12, A.13, A.15, A.16, A.17, A.18, G.2



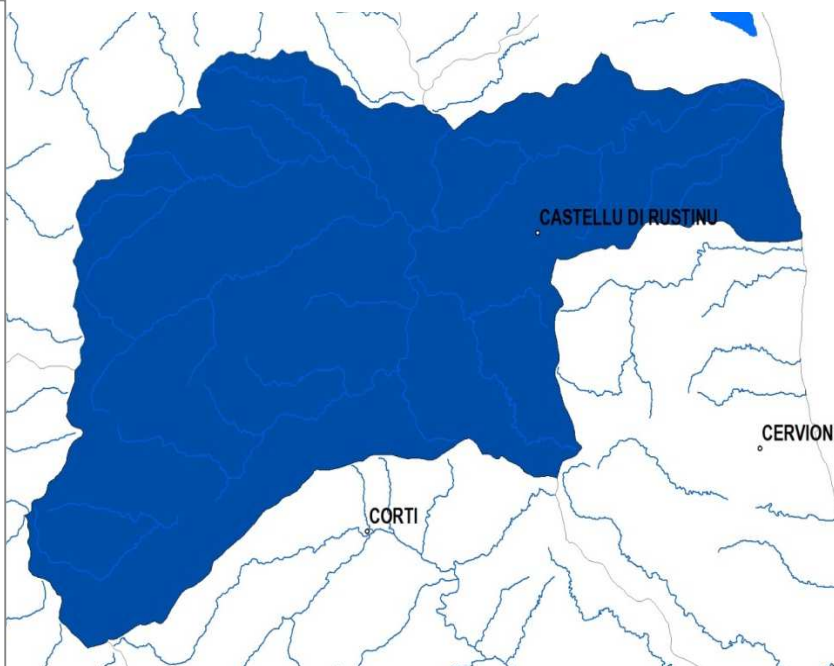
- Préserver les réservoirs biologiques : le Fiumicicoli et l'Ortolu
- Préserver la continuité écologique sur le Rizzanese
- Préserver les zones humides de San Ghjuvanni, Chevanu, Arbitru, Cala di Furnellu, Roccapina, l'embouchure et la vallée de l'Ortolu, la vallée de Navarra, l'Avena, Tizzà et de la basse vallée du Rizzanese ainsi que les nombreuses mares temporaires
- Mettre en œuvre un plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes
- Gérer les sites terrestres protégés

Se reporter aux actions C.1, C.2, C.3, C.5, C.8, C.9

graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable



Champs d'actions à privilégier



- Préserver les réservoirs biologiques : ruisseaux d'Ascu, Casaluna, Melaja, Tartagine et Viru
- Reconquérir une diversité des habitats aquatiques (Golu aval)

Se reporter aux actions A.5, C.1, C.3, C.4, C.9



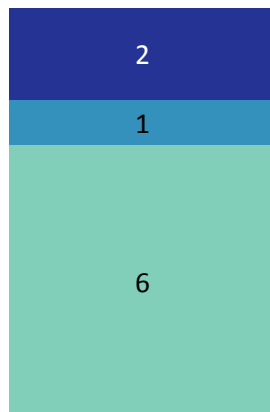
- Mettre en œuvre les préconisations du PBACC dans la SLGRI
- Restaurer l'hydromorphologie sur le secteur aval du Golu
- Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme

Se reporter aux actions B.3, C.1, C.4, E.1, E.2, E.3, E.4, G.3

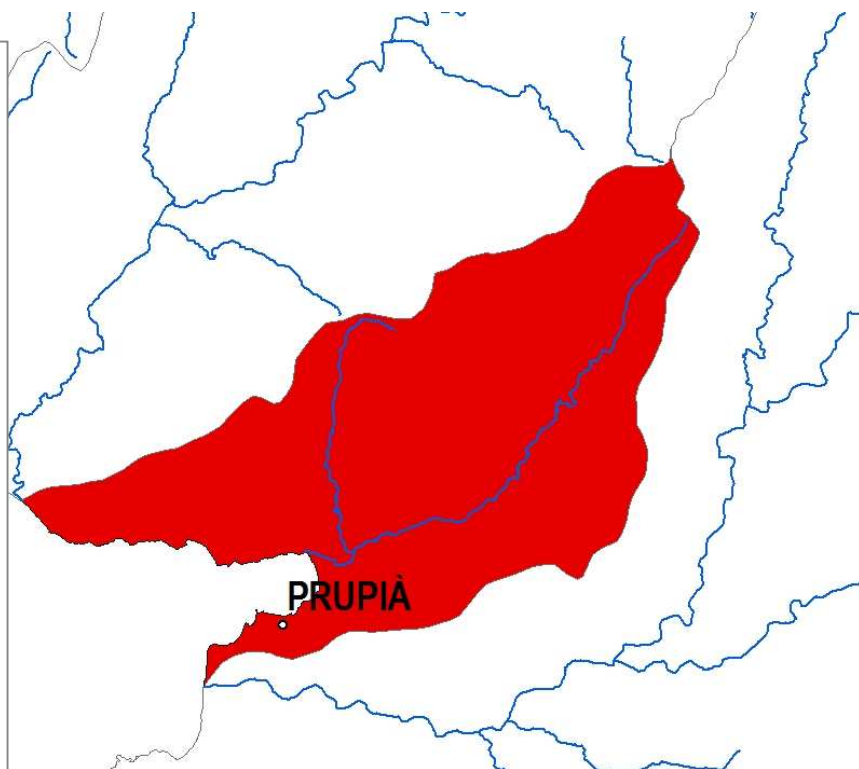
De plus, en lien avec les territoires voisins :

- Préserver la ressource exploitée (gestion des intrusions salines - nappe alluviale du Golu)

graduation de la vulnérabilité



■ fortement vulnérable
■ vulnérable
■ peu vulnérable



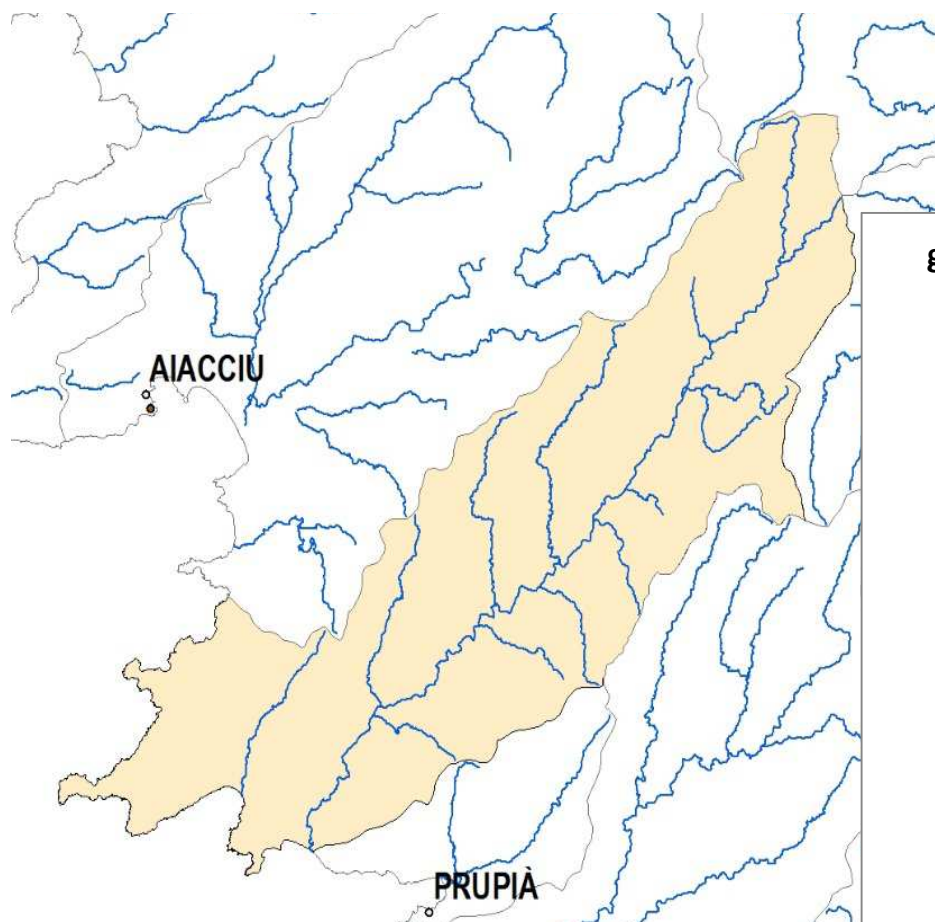
Champs d'actions à privilégier



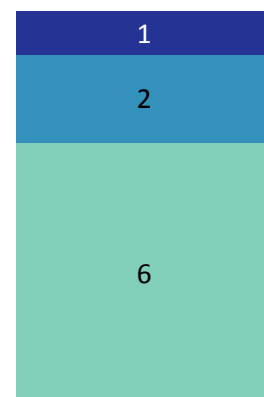
- Mettre en œuvre des règles de partage de la ressource entre les usages
- Améliorer le rendement des réseaux (alimentation en eau potable)
- Substituer les prélèvements en période d'étiage (mutualisation des ressources avec les nappes du Rizzanese et du Taravu, interconnexions...)
- Préserver la ressource exploitée (nappe alluviale du Baracci)
- Assurer une veille sur les risques de non distribution
- Valoriser les eaux pluviales

Se reporter aux actions A.1, A.7, A.8, A.14, A.15, A.17, A.18, A.19

TARAVU



graduation de la vulnérabilité



- fortement vulnérable
- vulnérable
- peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



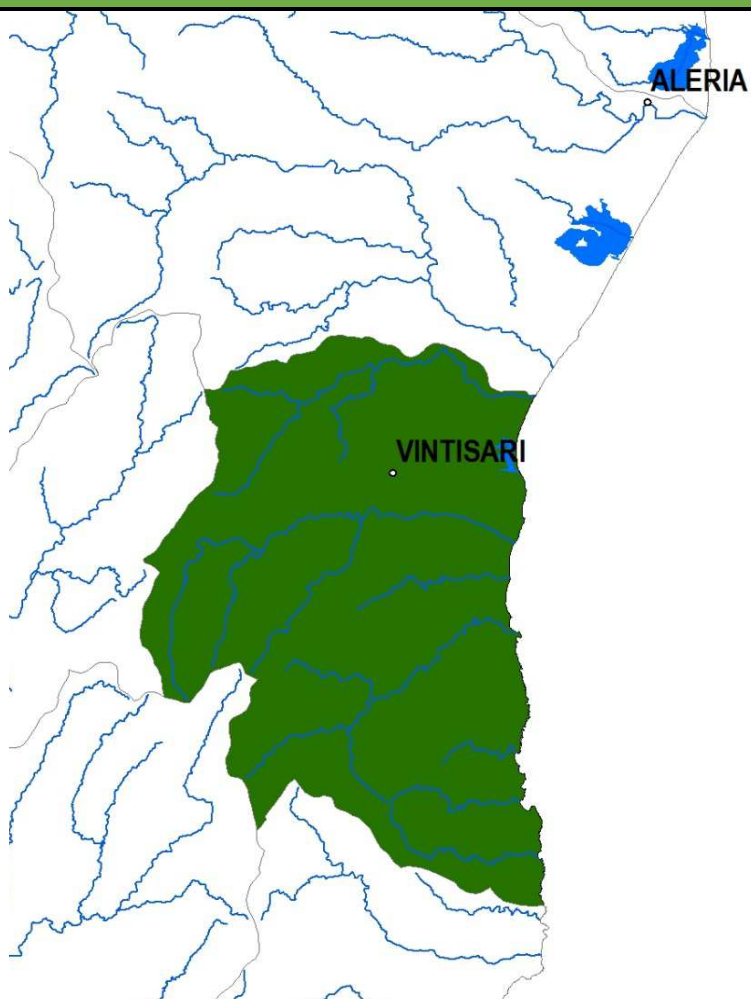
- Mettre à niveau et pérenniser les systèmes d'assainissement en prenant en compte les rejets des industries agroalimentaires

Se reporter aux actions D.1, D.4

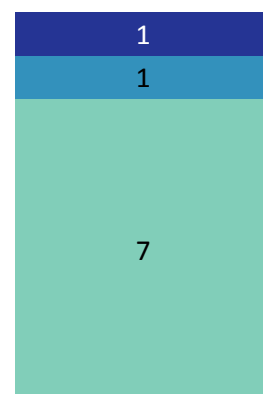
De plus, mise en œuvre du plan de gestion :

Restauration, entretien, gestion et mise en valeur du Taravu

LIVANTE



graduation de la vulnérabilité



■ fortement vulnérable

■ vulnérable

■ peu vulnérable

Champs d'actions à privilégier



- Améliorer les rendements des réseaux
- Préserver les ressources exploitées (nappes alluviales de la Sulinzara et du Tarcu)

Se reporter aux actions A.1, A.6, A.7, A.8, G.2

Secrétariat du plan

**Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**
2-4 allée de Lodz
69363 LYON cedex 07

Délégation de Marseille
Le Noailles – 62 la Canebière
13001 MARSEILLE

**Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Corse**
19 cours Napoléon
CS 10 006
24704 AJACCIO cedex 9

Collectivité de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
22 cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO cedex 1